

# CONCOURS DE RECRUTEMENT PROFESSEURS D'ÉCOLE (enseignement public session 2008)

## RAPPORT du JURY

### Bilan de la session de 2008

La session de 2008 du concours de recrutement des professeurs d'école est la troisième qui s'appuie sur une nouvelle définition des épreuves. On trouvera dans le BO n° 21 du 26 mai 2005 le détail de ces épreuves. Les tableaux ci-dessous précisent quelle est la situation pour les différents concours de l'enseignement public (sessions de 2006, de 2007 et de 2008) :

2006

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	3213	1682	1531	52,34%	236
3 <sup>ème</sup> concours	209	70	139	33,4%	10
Externe langue régionale	62	41	21	66,12%	20
Second concours interne spécial langue régionale	47	12	35	25,53%	4

2007

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	2903	1465	1438	49,53%	240
3 <sup>ème</sup> concours	306	119	187	38,89%	10
Externe langue régionale	69	35	34	50,72%	20
Second concours interne spécial langue régionale	21	7	14	33,33%	4

2008

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	2526	1228	1284	48,61%	216
3 <sup>ème</sup> concours public	299	110	189	37,12%	11
Externe langue régionale public	63	30	33	47,61%	13
Second concours interne spécial langue régionale public	17	4	13	23,52%	2

Les constats faits l'an dernier sur ces données statistiques ne peuvent qu'être renouvelés. Le nombre d'absents continue d'inquiéter, même s'il ne met pas en cause la qualité du recrutement pour le concours externe public où le nombre de candidats, rapporté au nombre de postes, reste très élevé. La sélectivité de ce concours se traduit très clairement au travers du seuil d'admissibilité qui, cette année, se situait à 96,5 points (contre 98 en 2007), soit une moyenne de 12,06 sur l'ensemble des épreuves. De même, ceux qui sont admis ou qui figurent sur la liste complémentaire présentent des moyennes très élevées : on ne peut que s'en féliciter pour la qualité de l'enseignement du premier degré. C'est ainsi que la candidate reçue première obtient une moyenne de 18,45. Quant au 216<sup>ème</sup> et dernier admis, sa moyenne est de 13,32.

Cela montre bien que l'on ne peut se présenter avec des chances raisonnables de succès dans l'académie de Rennes que si l'on s'est très sérieusement préparé et si l'on dispose d'un niveau très solide dans les différentes matières concernées : cela garantit la polyvalence requise d'un enseignant du premier degré.

Le 3<sup>ème</sup> concours connaît, après l'augmentation importante du nombre de candidats présents aux épreuves constatée l'an dernier, connaît une légère érosion (110 présents en 2008 contre 119 en 2007). Pour autant, le niveau de recrutement est très voisin de celui du concours externe, puisque le dernier admissible a un total de 94 points (moyenne : 11,75).

Pour les deux concours en langue régionale, la situation continue de se dégrader. La baisse du nombre de candidats présents est sensible pour le concours externe (de 35 à 30), très importante pour le second concours interne (de 7 à 4). Si l'on est heureusement parvenu à pourvoir l'ensemble des postes, le degré de sélectivité des concours a été bien moindre que pour les autres.

Joël LESUEUR, Président des jurys des concours de recrutement de professeurs d'école de l'académie de Rennes

# Épreuves d'admissibilité

## Épreuve de français

Nous signalions dans le rapport de l'an dernier qu'il importait de ne pas attribuer trop de signification à la baisse constatée de 1,5 point de la moyenne de l'épreuve. Les particularités d'un sujet suffisent à expliquer les variations de cette moyenne.

Pour la session de 2008 nous retrouvons, de fait, une moyenne proche de celle de 2006, puisqu'elle est en hausse de 1 point environ par rapport à 2007. Ajoutons que cette moyenne de l'épreuve de français est voisine de celle de l'épreuve de mathématiques : cela garantit un juste équilibre en matière de recrutement des futurs professeurs des écoles.

### 1- Le concours et sa correction

Comme chaque année, les binômes de correcteurs ont strictement respecté le principe d'un écart de 0,5 point par rapport à la moyenne de référence, observée au terme de la première journée de correction. Celle-ci se situait à 10,72, ce qui définissait une fourchette comprise entre 10,2 et 11,3.

Une vigilance particulière est aussi portée sur l'éventail de notation, en particulier pour ce qui a trait aux zones les plus élevées. On observera qu'environ 15% des candidats ont obtenu une note comprise entre 15 et 20 et un peu plus de 25% une note comprise en entre 12 et 14,5. Compte tenu de ce qu'est le seuil d'admissibilité (12,06 cette année), cette répartition des notes égales ou supérieures à 12 apparaît déterminante et donne à l'épreuve de français tout son rôle : les meilleurs bénéficient pleinement de leurs qualités et, en dehors même des notes éliminatoires (5% environ de l'ensemble des candidats), ceux qui sont notés en dessous de la moyenne ont finalement peu de chances d'accéder à l'admissibilité.

Dernière remarque qui ne constitue pas une nouveauté, mais confirme plutôt la volonté du jury de valoriser les candidats qui ont un très bon niveau en français : 3 notes de 20 ont été mises cette année (2 l'an dernier). Ceux qui se sont trouvés dans ce cas méritent, bien sûr, les félicitations du jury.

### 2- Le sujet : principales attentes

Le sujet de 2008 confirme pleinement la tendance des deux sessions précédentes (depuis les modifications apportées aux modalités du concours) : la cohérence d'ensemble du dossier est évidente. On peut considérer que cette articulation étroite entre les documents retenus pour la synthèse et la question complémentaire constitue bien, désormais, une caractéristique de l'épreuve de français. Cela se traduit, par exemple, au travers de la formulation de la première

question de la troisième partie du sujet : *En vous référant aux textes étudiés pour la synthèse le cas échéant...* Chacun verra dans cette expression *le cas échéant* une simple précaution rhétorique qu'il vaudra mieux ne pas prendre au pied de la lettre. Il va de soi que les textes à étudier pour la synthèse fournissaient le matériau permettant d'identifier *les caractéristiques de la situation d'écriture proposée ici*. Au demeurant ce lien ne concernait pas que cette seule question.

Le sujet de 2008 invitait donc à une réflexion sur l'apprentissage de l'écriture au cycle 2 – ce que marque bien le choix d'une production d'élèves de CP comme support de la question complémentaire.

## Synthèse

Les remarques qui ont été faites à l'occasion des deux précédents rapports concernant la constitution du dossier peuvent être, pour l'essentiel, reprises : la convergence entre les trois textes est très forte et l'orientation donnée par le libellé du sujet facilite, désormais, la tâche de synthèse (problématisation et plan).

Les attentes du jury et les critères d'évaluation ont été explicités dans le rapport de 2006 : on s'y reportera :

<http://back.ac-rennes.fr/exaco/rapportjuryCRPEo6.pdf>

Des trois textes constituant le dossier de cette session l'un avait, bien sûr, un statut particulier, puisqu'il s'agissait d'un extrait des programmes de 2007 (lesquels, on le rappellera, ne sont qu'un aménagement des programmes de 2002 en fonction du socle) : il était important de percevoir la dimension forcément prescriptive du propos. Les deux autres présentent des approches didactiques autour de l'apprentissage de l'écrit, en lien plus ou moins direct avec les programmes proprement dits : le texte 2 est, en effet, antérieur aux programmes de 2002, alors que le texte 3, lui, se réfère explicitement aux programmes de 2002.

Compte tenu de ce qui était dit dans le dossier, on attendait la restitution explicite des éléments suivants qui ont été jugés prioritaires :

- Concernant les compétences mobilisées dans une activité d'écriture :
  - o La production d'un texte d'une dizaine de lignes (narratif ou explicatif)
  - o Le développement des compétences liées à l'invention et à la planification
  - o La prise en compte, de manière adaptée, de la question de la maîtrise de la langue
  
- Pour les situations d'apprentissage
  - o Les pratiques d'oral
  - o Les tâches écrites à caractère préparatoire
  - o Les tâches plus complexes (projets, en particulier).

## Grammaire

Le concours de 2008 invitait les candidats à étudier la valeur des temps dans un passage où alternaient un récit et des paroles rapportées. Les correcteurs ont, sur une question finalement assez simple, constaté la caractéristique très discriminante de ce volet proprement grammatical. On attendait, bien sûr, une identification exacte des temps employés (cela ne semblait a priori pas trop délicat pour des candidats à un concours de recrutement de professeurs, mais les

réponses ont été parfois surprenantes), mais surtout une justification précise de ces différents temps.

Pour répondre correctement à la question, il importait de distinguer les deux systèmes ici représentés :

- d'un côté l'histoire racontée qui utilise le passé simple comme temps de base (*se remit, rentra, dit, creusa ... jura, entendit*)
- de l'autre les paroles rapportées à l'intérieur de cette narration, avec pour temps de base le présent (*va, vais*).

On pouvait parler d'une opposition entre des énoncés détachés d'une situation d'énonciation et des énoncés ancrés dans la situation d'énonciation (cette situation d'énonciation étant créée par la narration : M. et Mme Goguette dans leur petite ferme). On acceptait aussi l'opposition entre récit et discours, l'essentiel étant que l'existence de deux systèmes de temps soit mise en évidence.

Une fois ces deux systèmes dégagés, il restait à rendre compte de la valeur des temps dans chacun des deux systèmes (ce qui conduisait à traiter des valeurs proprement temporelles, d'une part, et des valeurs d'aspect, d'autre part).

Pour l'opposition imparfait / passé simple, il était possible de distinguer les procès bornés (passés simples) et les procès non bornés (imparfaits) ou encore de considérer que les passés simples renvoient à des actions de premier plan et les imparfaits à des actions que l'on choisit de placer au second plan. On notera que, dans plusieurs cas, le choix du temps renvoie à une volonté expressive (on aurait pu avoir *hurle-t-il* à la place de *hurrait-il*). On regrettera, enfin, que certains estiment encore que l'opposition passé simple / imparfait traduit une opposition entre brièveté et durée : c'était ici particulièrement absurde.

Pour les paroles rapportées, il convenait de signaler que les temps s'organisent autour du moment de l'énonciation : le passé composé *a volé* correspond à une action achevée au moment de l'énonciation. Quant aux deux présents, ils sont employés dans des périphrases verbales à valeur de futur proche.

### Question complémentaire

On soulignera d'emblée que la production des élèves est drôle et de bonne qualité pour de petits CP, qui ne s'embarrassent pas d'orthographe quand il s'agit de créer une chute et savent biaiser pour éviter les répétitions: de *fosse poule* à *pa poule*.

L'on attendait du candidat qu'il situe sa réflexion dans le cadre des programmes du cycle 2 de 2002, revus en 2007. La connaissance des nouveaux programmes qui venaient, au moment du concours, d'être mis en consultation n'était évidemment pas requise.

Question a :

La question a renvoyait aux propos tenus dans les textes de la synthèse sur l'initiation à *l'écriture autonome de textes* et ses modalités possibles de mise en œuvre. Ici c'est la rédaction collaborative par groupes de trois qui est retenue. Les échanges oraux entre pairs sont ainsi favorisés et constituent des aides pour chacun. On notera que l'enregistrement des échanges (mais l'on ne dispose pas de la totalité de ces échanges...) privilégie ce qui a trait aux problèmes d'encodage (graphie et orthographe) par rapport à l'invention textuelle.

On se situe ici dans le cadre de la littérature : il s'agit de finir une histoire en s'appuyant sur un écrit littéraire (production d'un texte narratif). Cela permet de lier les questions d'invention et de planification et celles relatives à l'encodage graphique. On propose, pour ce faire, une

*histoire en randonnée* – la structure répétitive tenant lieu de point d'appui. Les élèves disposent, par ailleurs, de déclencheurs.

Question b :

On pouvait dégager, au sein du dispositif retenu, les aides suivantes :

- L'écriture à trois permet une répartition des rôles et, du coup, un allègement de la charge cognitive.
- Le texte de référence, affiché au tableau, constitue un réservoir de mots, l'enseignante ayant, en outre, souligné les éléments les plus importants.
- L'existence d'une structure répétitive facilite la tâche : on constate, au demeurant, que cette structure a été reprise littéralement par le groupe d'élèves.
- Pour les mots que les enfants ne savent pas écrire (*crête*, jabot appelé ici *béja*) la décomposition phonique orale intervient.
- L'adulte est sollicité, soit par une recherche d'approbation par le regard (Émilie lignes 53 et 55), soit par une demande explicite (Émilie, toujours, ligne 47).

La réponse était considérée comme satisfaisante, dès lors que trois au moins de ces éléments étaient donnés.

Question c :

Cette question, dans sa formulation, comportait une ambiguïté : fallait-il ou non prendre en compte le document B ? On a, en fait, accepté une réponse dans laquelle le candidat montrait que la production des élèves met en œuvre l'invention et la planification, même si la restitution des échanges (qui ne renvoie qu'au tout début de ladite production d'élève) n'en faisait pas état.

En tout cas, les échanges restitués dans le document C portent presque exclusivement sur la mise en mots et l'orthographe. Le temps consacré à la relecture et à la révision du texte est important.

La discussion ne porte pas sur la planification, mais le document C n'est qu'un extrait des échanges qui ont eu lieu entre les élèves.

### 3- Les principales remarques des correcteurs sur les copies

Les points qui ont été soulignés dans les rapports de 2006 et 2007 gardent toute leur actualité et l'on s'y reportera utilement.

Quelques remarques plus spécifiques, liées, en particulier, au sujet de cette session sont proposées ici.

La synthèse est un exercice dont les règles sont familières aux candidats qui ont suivi une préparation au concours. Ceux qui ne maîtrisent pas ces règles (ils existent, malheureusement) sont d'emblée hors jeu.

Les correcteurs insistent sur l'importance du libellé : il doit être lu attentivement et pris en compte. Dès lors que des pistes sont données en matière de plan, il n'est pas judicieux de ne pas les suivre : les candidats qui ont voulu adopter un autre mode d'organisation n'ont pas trouvé de solution convaincante. À partir de là, les distinctions se font sur la clarté de l'exposé : disposition en paragraphes, utilisation efficace des mots de liaison... La concision reste également une exigence majeure et les copies trop longues sont normalement

pénalisées. Cette exigence de concision doit, au demeurant, se manifester dès l'introduction : dans plusieurs cas, l'introduction est, par rapport au développement d'une dimension inappropriée.

Si la technique de la synthèses est plutôt bien maîtrisée par un bon nombre de candidats, la question de grammaire a, elle, réservé quelques surprises. Les erreurs sur l'identification même des temps ont été plus nombreuses que l'on pouvait s'y attendre. C'est ainsi que l'incise *dit-il* a été fréquemment considérée comme un présent. Quelques cas aussi (marginaux heureusement, mais très inquiétants) d'identification de *je vais* comme un imparfait. Un candidat a même estimé que rentra était un futur.

Globalement les connaissances exigibles dans le champ grammatical ne sont pas en place et il y a lieu d'alerter les candidats sur ce point : la grammaire est une composante essentielle de l'enseignement à l'école et les erreurs ou insuffisances constatées cette année ne sont pas acceptables. Se présenter au concours suppose, en la matière, un travail approfondi : l'on n'attend certes pas des compétences pointues, mais une question telle que celle posée cette année révèle des lacunes graves, même dans des copies qui, par ailleurs, sont de très bonne qualité.

On rappellera, enfin, que les candidats ont à traiter une question de grammaire et non à se lancer dans un commentaire d'ordre stylistique qui est hors de propos : ainsi en est-il de remarques telles que *L'emploi de ce temps provoque chez le lecteur un sentiment de...*, *On ressent que M. Goguette met longtemps à creuser* ou encore *L'enchaînement des temps verbaux assure un côté comique au texte*.

La question complémentaire a été, dans l'ensemble, mieux traitée et elle présente l'intérêt de faire le lien avec une pratique de classe. On attend des candidats qu'ils aillent au delà d'un simple inventaire et conduisent une analyse structurée. Ont été valorisées les copies qui montraient une attention sensible et bienveillante au travail des jeunes élèves et à leur savoir-faire : cette qualité d'attention est primordiale pour de futurs enseignants. À l'inverse ceux qui ont adopté un ton péremptoire et peu nuancé, méconnaissant le niveau des élèves auxquels on s'adressait – d'où des jugements sévères qui ne peuvent qu'inquiéter – n'ont, à juste titre, bénéficié d'aucune indulgence.

#### 4- Pour les futurs candidats

Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous illustrerons ce qui est attendu à l'aide de quelques exemples empruntés aux meilleures copies, celles qui ont obtenu la note de 20.

Premier exemple :

Une partie de la synthèse (celle relative aux compétences mobilisées dans une activité d'écriture)

En termes de production d'écrits, la première compétence mobilisée – et pourtant une des plus difficiles – est celle qui consiste à définir les contenus du texte. Il s'agit, pour les élèves, à partir de leurs connaissances, d'élaborer des informations qui seront présentes dans le texte. Comme le soulignent les programmes de 2007, cette compétence, nécessaire, est maîtrisée à l'oral mais reste complexe en vue d'une production écrite autonome. Les auteurs de *Lire-Écrire* précisent que cette capacité d'invention, de création textuelle est d'autant plus

délicate pour les élèves lorsqu'ils doivent à la fois inventer leur texte et en gérer la production matérielle, assumer le rôle de scripteur. Il y a alors surcharge cognitive.

La production d'écrit suppose également de parvenir à maîtriser de manière autonome le geste graphique. Les élèves doivent apprendre à devenir des scripteurs. Les programmes de 2007 ainsi que A.-M. Chartier, C. Clesse et J. Hébrard rappellent que cette étape où l'élève « met en mots », c'est-à-dire rédige lui-même ses textes, est essentielle, mais assez tardive au cycle 2, car particulièrement difficile à atteindre.

D'autres compétences entrent en jeu dans la production d'écrits : il s'agit des connaissances et capacités liées aux outils de la langue. A. Cabrera, M. Kurz et les rédacteurs des programmes de 2007 ont un point de vue convergent sur cet aspect. Accéder à l'écriture, c'est aussi apprendre à gérer des problèmes de syntaxe, de vocabulaire, de grammaire et d'orthographe. Toutes ces compétences linguistiques sont complexes et se construisent au fur et à mesure.

Enfin on attend d'un élève du cycle 2 qu'il sache produire des écrits de type narratif et explicatif. Ainsi il doit parvenir en fin de cycle à la rédaction d'un texte organisé, structuré, d'une dizaine de lignes, comme le préconisent les programmes. Les auteurs des textes 1 et 3 mentionnent ainsi les trois types d'écrits à travailler : compte rendu d'un événement vécu, récit littéraire et documentaire. A. Cabrera et M. Kurz précisent d'ailleurs que l'apprentissage de l'écriture est transdisciplinaire.

Deuxième exemple :

Une réponse à la question de grammaire :

Ce passage comporte quatre temps verbaux différents. Le couple imparfait / passé simple est employé pour l'énonciation de type récit et le couple passé composé / présent pour l'énonciation de type discours.

Temps du récit

L'imparfait :

- hurlait-il : verbe introducteur de paroles. L'imparfait est ici employé pour marquer un fait à l'arrière-plan de l'action qui se déroule. Il marque également l'aspect non achevé de ces paroles.
- Le trou devenait... : employé pour marquer l'aspect inachevé, inaccompli d'un fait situé à l'arrière-plan de ceux présentés au passé simple. Le trou continuait à être de plus en plus profond en fonction des actions : piocher, bêcher, pelleter.

Passé simple :

- il se remit à compter, il rentra, monsieur Goguette creusa : Ces trois verbes marquent des événements au premier plan, saillants par rapport à l'imparfait. Ils expriment l'action et ont un aspect accompli, achevé.
- dit-il : verbe introducteur de paroles
- il piocha, bêcha, pelleta, sua, jura : Ces verbes au passé simple marquent une succession de faits accomplis, achevés.
- on entendit : traduit la rupture par rapport aux événements à l'imparfait.

Temps du discours

Présent :

- on va voir
- je vais... : Ces deux verbes au présent, temps du discours, ont valeur d'un futur proche, marquent un événement à venir.

Passé composé :

- m'a volé : Ce verbe a valeur de passé proche par rapport au temps du discours, marque l'antériorité d'un événement.

### Troisième exemple

Les réponses à la question complémentaire

Question a :

Il s'agit d'une production de texte.

- Les élèves doivent produire la suite d'un texte narratif. C'est un récit en randonnée car les mêmes actions se répètent plusieurs fois. Comme explicité dans les programmes, le choix de ce type de texte est pertinent car il est familier aux élèves. La production d'une suite de texte est également soutenue par le IO car cela permet à l'élève de ne pas écrire *ex nihilo*. Celui-ci a un modèle de texte, une culture de textes sur lesquels s'appuyer.
- Des échanges oraux ont lieu au sein du groupe pendant l'élaboration écrite du texte. Ces échanges portent sur l'invention de la suite, par exemple Paul essaie de répondre à la question « à quoi va servir le tissu rouge ? » : il servira à fabriquer la crête ou le jabot de la volaille. On remarque, cependant, que cette étape de mise en mots est fortement orientée vers la résolution de problèmes orthographiques.
- La production écrite doit comporter un certain nombre de mots présents dans le texte *Gare au renard*.

Question b :

- Ces mots imposés par l'enseignant et qui doivent figurer dans la production des élèves (*goudron, sac de plumes, tissu rouge*) permettent aux élèves d'assurer la cohérence du texte en les réutilisant. En effet, la cohérence du texte dépend notamment des reprises, indispensables pour que le texte soit correctement structuré pour être compris.
- De plus la phrase du texte qui comporte ces mots est affichée au tableau. Les élèves les ont donc sous leurs yeux tout au long de l'activité. L'inclusion de ces mots dans la phrase permet de les mettre en contexte. Ces mots sont soulignés donc mis en évidence pour que l'élève puisse cibler l'essentiel directement dans la phrase. Ces mots servent de modèle : les élèves peuvent les retranscrire sans difficulté.
- Les élèves utilisent aussi l'entraide. On remarque que les échanges oraux sont nombreux. Les valeurs d'éducation civique y sont mises en jeu : respecter la parole des autres, s'exprimer devant un groupe, respecter son temps de parole, argumenter. Par exemple Émilie aide Paul à écrire un mot en le lui épelant : *je te dis les lettres*.
- On constate aussi que les élèves ont recours au mime : *La crête est mimée sur la tête d'Émilie !* L'expression corporelle (comme le dessin) permet la concrétisation de la pensée et offre un support stable à la discussion.
- On peut ajouter que les élèves ont le texte *Gare au renard* à leur disposition puisque leur production écrite s'en inspire largement.
- Notons que la maîtresse n'intervient pas dans les échanges oraux.

Question c

Les échanges entre les élèves portent à la fois sur des points sémantiques du texte (invention et cohérence des informations) et des points grammaticaux (la marque du pluriel de *plumes*), orthographiques (*goudron*) et lexicaux (recherche du mot *jabot* et explicitation du mot *crête*). C'est sur ces derniers points que les échanges oraux se concentrent, ce qui nuit évidemment à la capacité d'invention et de formulation du texte qui doit être produit.

En effet les programmes insistent sur la nécessité de sérier les problèmes. Il ne convient pas de travailler les problèmes d'orthographe au moment où l'effort de l'enfant se concentre sur l'activité rédactionnelle. Or c'est le cas dans cet extrait de discussion.

L'écriture doit être précédée d'échanges oraux. Mais il importe de distinguer les deux phases. La phase orale et collective est le lancement de l'écriture. Elle permet de clarifier la consigne, d'échanger les idées entre élèves. Pour cette phase, la feuille et le stylo ne doivent pas être

fournis pour éviter que les élèves se plongent d'emblée dans l'écriture graphique. C'est à l'enseignant de créer la situation d'apprentissage propice aux échanges oraux préalables. C'est à lui d'assumer la gestion de certaines composantes propres à la rédaction de texte. Il faudrait clarifier la consigne. Par exemple : *Écrire la suite et la fin de l'histoire en utilisant les trois éléments. Ne vous focalisez pas sur l'orthographe.* Ou créer une situation d'apprentissage différente :

- échanges oraux puis mise en commun des informations trouvées
- dresser la liste des informations et éléments importants à garder dans la production de texte (structure répétitive)
- premier jet des élèves
- analyse des dysfonctionnements
- séances décrochées sur les problèmes grammaticaux qui émergent de ces premiers jets
- réécriture
- présentation orale et évaluation.

Joël LESUEUR, IA-IPR de lettres

## Épreuve de mathématiques

### 1. Les résultats

La moyenne de l'épreuve de mathématiques est de 10,94 (Rappel 2006 : 10,31 et 2007 : 11,8). Les notes s'échelonnent de 2 à 20. Comme les années précédentes, cette moyenne est toujours sensiblement différente entre les candidats ayant choisi l'option « sciences » et les autres. Il faut donc aux candidats ne choisissant pas l'option « sciences » redoubler d'efforts pour atteindre un niveau acceptable même si certains d'entre eux ont rendu de très bonnes copies.

Les notes éliminatoires (inférieures ou égales à 5) sont au nombre de 104 (soit environ 5,2% contre 6,5% en 2007). L'analyse détaillée des notes éliminatoires montre, comme les années précédentes, que l'élimination provient de résultats insuffisants sur les parties notionnelles parfois non traitées mais aussi d'insuffisances importantes dans la partie didactique.

Les moyennes par exercice sont les suivantes (moyennes estimées sur un échantillon de 1000 copies) :

Exercice 1 : 4,88 sur 8

Exercice 2 : 4,37 sur 8

Exercice 3 : 1,7 sur 4

Ces moyennes ne reflètent pas bien sûr la très grande disparité des productions. Enfin, pour terminer ce tour d'horizon, il est aussi à remarquer que 2,1% environ des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 (contre 5,5% en 2007).

### 2. Analyse du sujet

Le sujet de l'épreuve de mathématiques de la session 2008 compte trois exercices. Les deux questions complémentaires trouvent leur origine dans les exercices 1 et 2. Comme les années précédentes, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et nécessite des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et normalement développées lors de la préparation d'un tel concours.

#### Exercice 1

Il s'agit d'un exercice mobilisant des connaissances d'arithmétique. La première question est bien réussie. Toutefois des candidats se contentent de trouver les deux solutions sans prouver qu'il n'y en a pas d'autres. Par ailleurs les candidats qui avaient pris le temps de lire le sujet dans son ensemble, ce qui est conseillé, pouvaient trouver dans la question complémentaire des pistes de solution. La deuxième question révèle chez certains candidats des lacunes inacceptables sur la division euclidienne. Ainsi, lorsqu'il est dit « reste 1 dans la division par 3 ou 4 », il est surprenant de les voir écrire que c'est équivalent à « n'est pas divisible par 3 ou 4 ». Il est donc nécessaire de maîtriser la division euclidienne et son sens.

La question complémentaire porte sur l'analyse du problème des roues, de travaux d'élèves à son propos et sur l'utilisation d'un tableur pour résoudre ce problème. Cette partie est assez bien réussie. Toutefois un trop grand nombre de candidats éprouvent des difficultés pour remplir les cellules F<sub>4</sub> et D<sub>7</sub>. On rappelle que dans le programme du concours (Note de service N° 2005-083 du 16-5-2005) des éléments sur l'utilisation des

calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableur) sont à connaître. Enfin, s'agissant de la description des procédures utilisées par chaque élève et de l'analyse des erreurs éventuelles, les candidats doivent rédiger des réponses concises et efficaces, procéder à une réelle analyse des travaux d'élèves et pas à de simples constats. La précision dans les commentaires permet de différencier les productions.

### Exercice 2

Cet exercice de géométrie plane vise à évaluer les compétences du candidat à construire un carré, des rectangles et à justifier ces constructions. Dans la première question, une construction à la règle et au compas est demandée. On rappelle que, pour la règle, il s'agit d'une règle non graduée. Aucune mesure ne doit être effectuée, ce qui signifie que les longueurs sont reportées au compas et le milieu d'un segment est construit au compas (par tracé de la médiatrice par exemple). Par ailleurs, il est important dans ce genre de question que les traits de construction soient « francs » traduisant ainsi les différentes étapes de la construction. Sur certaines copies les traits, ambigus ou illisibles, n'ont pu permettre au correcteur d'évaluer une réelle construction, ce qui a automatiquement pénalisé le candidat. S'agissant des justifications, chez beaucoup de candidats il y a confusion entre programme de construction et justification demandée. D'autre part, beaucoup de candidats ont une mauvaise connaissance des définitions et propriétés élémentaires de la géométrie plane. Ces erreurs, non seulement exposent ces candidats à perdre une quantité importante de points au concours, mais aussi interrogent le jury sur leur capacité à pouvoir enseigner les bases de la géométrie à l'école élémentaire.

La question complémentaire propose deux pages extraites d'un manuel. Il est demandé d'expliquer un point commun et une différence entre les tâches demandées aux élèves dans deux exercices de la première page puis d'indiquer trois difficultés que les élèves pourraient rencontrer dans un exercice figurant sur la deuxième page. Cette partie est assez bien réussie. Cependant lorsque trois difficultés sont demandées, il est inutile, voire dangereux, pour le candidat d'en fournir plus de trois. Le rôle du jury n'est pas de sélectionner les meilleures réponses dans l'ensemble des propositions. Un candidat peut ainsi n'obtenir aucun point à une question s'il a fourni des mauvaises réponses, même si une bonne réponse est présente.

### Exercice 3

Cet exercice est moins bien réussi et s'est donc avéré plus discriminant. Beaucoup de candidats n'ont pas su représenter dans un même repère les déplacements des deux robots ; la difficulté, semble-t-il, vient principalement du fait que les deux robots ne partent pas du même endroit. Par ailleurs, pour la dernière question, la mise en équation pose encore problème à un nombre non négligeable de candidats.

On pourra voir dans le corrigé (proposé par la commission d'élaboration des sujets) joint en annexe le détail des réponses attendues.

### 3. Quelques conseils d'ordre général

Il est conseillé aux candidats de prendre suffisamment le temps de lire avec attention les questions et les informations figurant dans les documents. Il ne s'agit pas d'une perte de temps car cela évite au contraire des réponses « hors sujet ».

Trop de copies présentent encore une rédaction brouillonne, ce qui est inquiétant pour un futur enseignant. Les candidats sont donc encouragés à soigner leur rédaction, à faire

preuve de rigueur et de concision. Il faut éviter le traditionnel déballage de connaissances souvent peu en rapport avec la question.

Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat. De plus une bonne connaissance des différentes notions du programme de l'épreuve ainsi que des programme de l'école est essentielle pour aborder cette épreuve.

Pour conclure, il est toujours d'actualité de rappeler ce qui a été écrit lors des sessions précédentes. Pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base en mathématique sans forcément être spécialiste ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique ;
- mener une réflexion construite sans étaler des savoirs hors de propos sur le plan didactique ;
- exprimer un solide bon sens permettant de bien analyser les situations d'étude ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant.

Guy ROBERT

IA-IPR de mathématiques

## Troisième épreuve écrite : histoire-géographie, sciences expérimentales et technologie.

Il s'agit d'une épreuve écrite qui porte sur les deux grands champs disciplinaires histoire géographie d'une part et sciences expérimentales et technologie d'autre part. Elle est constituée d'une composante majeure, au choix du candidat, notée sur 14 points, dans l'un des domaines et d'une composante mineure, notée sur 6 points, dans l'autre. Quel que soit le choix retenu, l'épreuve est destinée à s'assurer que les candidats maîtrisent les bases des champs disciplinaires qu'ils auront à enseigner ainsi que les objectifs et contenus des programmes (compétences requises pour comprendre et exploiter des documents dans la mise en œuvre, partielle, d'une démarche d'investigation par des élèves du cycle 3).

Globalement, sans distinguer le concours externe public, le concours externe spécial breton, le second concours interne spécial breton et le 3<sup>ème</sup> concours public, voici les moyennes obtenues :

- moyenne obtenue par les candidats ayant choisi l'histoire géographie en composante majeure : 9,67 (7,13 /14 pour la composante majeure et 2,54/6 pour la composante mineure scientifique)
- moyennes obtenues par les candidats ayant choisi sciences expérimentales et technologie en composante majeure : 10,85 (8,27 /14 pour la composante majeure et 2,58/6 pour la composante mineure histoire et géographie).

Le nombre de candidats ayant composé en histoire-géographie comme composante majeure est légèrement supérieur à celui des candidats ayant opté pour les sciences expérimentales et la technologie en majeure (52% contre 48%)

### **Commentaire pour les sciences expérimentales et la technologie.**

Rappelons tout d'abord qu'il s'agit d'évaluer une culture scientifique de base dans les domaines des sciences physiques et chimiques, des sciences de la vie et de la Terre et de la technologie, mais aussi la capacité des candidats à tirer parti d'un certain nombre de documents et à proposer des pistes d'utilisation dans le cadre de la classe. Cela implique, outre de la rigueur, que le candidat sache faire la preuve du bon sens et de l'esprit critique qui constituent des qualités attendues pour aborder les questions scientifiques.

Pour éviter des verbiages, qui laissent toujours une impression de flou, des connaissances précises sont indispensables. Ces connaissances attendues constituent une condition essentielle pour parvenir à une analyse correcte des documents proposés et pour la construction d'argumentations cohérentes. Il serait illusoire de croire que l'on peut réussir l'épreuve de sciences et de technologie sans maîtriser les connaissances de base, au moins du niveau du collège, qui constituent les éléments de la culture scientifique et technologique de notre époque. De ce point de vue, les candidats pourront se référer aux attentes explicitées dans le pilier trois du socle commun.

## Le sujet :

La première partie de la composante majeure, soit la totalité de la composante mineure, n'a pas posé de problèmes particuliers. Comme chaque année, il est parfois difficile de distinguer des candidats qui ignorent une notion d'autres qui ont des difficultés à l'exprimer clairement. C'était particulièrement le cas ici pour la première question : beaucoup d'étudiants ont eu du mal à argumenter clairement le choix optimal du rapport plateau / pignon. Rappelons aussi qu'une bonne structuration de la réponse constitue un signe positif, auquel n'est pas insensible le correcteur.

Il est d'autre part essentiel de chercher la meilleure adéquation entre la question posée et la réponse rédigée. Faute de cela, on risque de passer à côté de ce qui est attendu, ou de noyer les éléments de réponse dans des digressions pénalisantes. Enfin, concernant ces questions de restitution de connaissances, les candidats doivent savoir que les réponses « au hasard » ont peu de chances d'être correctes, et que les justifications demandées permettent toujours de voir si le candidat maîtrise, ou non, la connaissance attendue.

### *Question 1 sur pignons et plateaux.*

Une très grande variété de niveaux de réponses a été observée sur cette question, de la méconnaissance totale du principe des engrenages, à des compétences très développées en matière de rapports de vitesses et de calculs. On a pu percevoir dans certaines réponses l'implication du candidat dans la pratique du cyclisme ! Des réponses parfois longues, pour argumenter le choix du plateau et du pignon ont pu constituer une perte de temps. Plutôt qu'un long développement, on attendait ici un enchaînement ordonné des explications et des arguments, en cohérence avec la question posée.

### *Question 2 sur la respiration.*

Cette question a été bien réussie dans l'ensemble. Globalement, poumons et branchies ont très souvent été nommés. C'est le troisième exemple qui a parfois posé problème.

Le jury a été surpris par le choix d'exemples compliqués, alors que des réponses simples étaient possibles et permettaient d'éviter des approximations : à titre d'exemple, les « araignées » constituent un vaste groupe, dont de nombreuses espèces, mais pas toutes, possèdent à la fois poumons et trachées.

Un manque de précision du vocabulaire utilisé a été parfois regretté dans certaines réponses (milieu terrestre pour milieu aérien, bronchies pour branchies, ...). On a noté également des confusions entre organes et appareil respiratoire (le nez, très souvent cité). Dans un certain nombre de cas, des oublis ont été constatés, conduisant à des réponses incomplètes : le plus souvent, absence d'indication du milieu de respiration. Cette notion de milieu a d'ailleurs semblé méconnue d'un certain nombre de candidats. Quelques erreurs sont revenues à plusieurs reprises : confusions entre milieu de vie et milieu de respiration, respiration des insectes limitée aux stigmates...

### *Question 3 sur les changements d'états.*

Cette question a été bien traitée dans l'ensemble. Cependant, un manque de maîtrise de la notion de changements d'états a été souvent pointé par les correcteurs, en particulier pour expliquer la formation du givre. Surtout, les explications fournies ont parfois manqué de précision, et, dans certains cas, de rigueur. On retrouve ainsi fréquemment

de la vapeur d'eau « visible », du givre « liquide ». Quelques réponses hors sujet ont également été trouvées, faisant appel à des notions bien éloignées de ce qui était demandé.

La deuxième partie de la majeure permettait d'évaluer à la fois les qualités d'esprit critique et de recul face aux documents mais aussi la connaissance des programmes et des démarches à mettre en œuvre dans l'enseignement des sciences.

Si la question relative au circuit électrique a été en général bien traitée, il n'en est pas de même pour l'analyse des documents. Les correcteurs regrettent que celle-ci soit souvent trop sommaire, ou noyée dans un discours qui peine à faire ressortir les points forts. C'était le cas, en particulier, pour le document A. Beaucoup de candidats ont eu du mal à en dégager les notions importantes, et à les classer. Un certain nombre s'est contenté de paraphrases.

Concernant l'électrification, elle a été très fréquemment envisagée comme traitement, en ne retenant que les bienfaits de l'électricité.

Plus généralement, on note une tendance à négliger la nature des documents, et le public auquel ils s'adressent, ce qui aurait pourtant été utile pour mieux construire la démarche attendue dans la deuxième étape.

Dans ce sujet, comme dans la partie précédente, la maîtrise approximative du vocabulaire est préjudiciable. Elle entraîne des longueurs dans la rédaction et un flou important dans les réponses.

Les correcteurs ont été parfois surpris d'un niveau scientifique insuffisant, qui cherche à se dissimuler dans un long verbiage qui ne fait jamais illusion.

Sur le plan didactique, la démarche d'investigation est comprise ou perçue par la majorité des candidats. Par contre, sa mise en œuvre apparaît plus aléatoire, les situations proposées étant souvent soit impossibles à mettre en place dans une classe (questions de sécurité, de matériel disponible ...), soit limitées à des échanges sans expérimentation. On note parfois également un manque de lien entre le problème posé, et les propositions d'activités.

A noter aussi que les situations d'entrée ont semblé, en règle générale, assez peu originales.

Enfin, quelques candidats ont construit une démarche sans tenir compte des documents, ce qui va totalement à l'opposé des attentes, explicites, des sujets de ce type.

Quelques correcteurs ont également pu regretter l'absence de précision sur la trace écrite, et sur le support utilisé (cahier d'expérience ...).

Contrairement aux années précédentes, une très large majorité des copies étaient présentées avec soin, et comportaient très peu de fautes d'orthographe. Ces dernières portent souvent sur la conjugaison, et en particulier les accords du participe passé. La qualité du graphisme, et de la rédaction, a été plusieurs fois soulignée. Une petite remarque cependant : il est conseillé aux candidats d'éviter de répondre à deux questions en même temps, ce qui s'avère parfois préjudiciable pour la notation. Ce cas de figure a été fréquemment observé pour les questions portant sur les dangers de l'électricité.

## **La correction :**

Des éléments de correction sont fournis en annexe. Les copies ont été corrigées par des binômes formés d'un « scientifique » (spécialiste de physique chimie ou de sciences de la vie et de la Terre ou de technologie) et d'un « didacticien » ayant une expérience de l'enseignement primaire.

Pour la correction, les binômes disposaient d'un barème précis qui avait été mis au point par une commission d'entente. Ce barème a été présenté à l'ensemble des correcteurs et adopté.

Concernant la partie 2 de la majeure, il n'est pas inutile de rappeler que la première étape (analyse critique des documents proposés) devait se faire au niveau de connaissances du candidat, et non pas à celui d'un élève du cycle 3. Cette partie était notée sur cinq.

Le niveau d'exigences pour la seconde étape n'était pas celui d'un enseignant chevronné. Il visait seulement à s'assurer que le candidat avait déjà une première information sur ce qu'on lui demandera de faire avec des élèves du cycle 3, sans utiliser un vocabulaire de spécialiste. Cette seconde étape était notée sur trois.

Pour répondre à la question 4, de nombreux choix étaient possibles mais les correcteurs ont surtout apprécié la cohérence des réponses et la rigueur de la démarche. De même, pour la question 5, il était nécessaire de bien mettre les connaissances que les élèves pouvaient acquérir en relation avec le problème initialement formulé.

## **Quelques recommandations**

Le candidat, dans la rédaction de sa copie, doit veiller à éviter les réponses hors sujet ou en mauvaise adéquation avec les questions posées. De même, une réponse satisfaisante ne doit pas être noyée dans une abondance de détails superflus, ou même contradictoires, qui laissent le plus souvent les correcteurs perplexes, ce qui peut avoir une incidence sur la note finale.

L'utilisation d'un vocabulaire scientifiquement correct est vivement souhaitée. Il en va de même pour la présentation des réponses, qui doit être soignée. Une écriture lisible, sans parler de la nécessaire maîtrise de la langue, est essentielle dans le métier de professeur. Ecrire avec soin, laisser de l'espace entre les réponses, prendre le temps de se relire, constituent des clés pour mieux réussir. La capacité à proposer des schémas bien présentés constitue également une qualité très appréciée, à condition naturellement qu'une telle présentation soit justifiée. De même, des réponses consignées dans des tableaux s'avèrent parfois préférables à de longs développements peu structurés.

Il vaut souvent mieux expliquer simplement un phénomène, avec des mots précis, plutôt que d'utiliser des notions complexes, plus pointues, mais mal maîtrisées et qui donnent l'impression que le candidat a appris sans comprendre.

Enfin, une bonne gestion du temps de l'épreuve est très importante. Les réponses à la première partie doivent être limitées, afin de ne pas entamer le temps nécessaire, dans la deuxième partie, à la consultation approfondie et à l'analyse des documents, à l'élaboration de démarches, à la réalisation de synthèses claires et précises, bien

construites, bien présentées. Une demi heure au maximum consacrée à cette première partie semble constituer un choix raisonnable.

Ces quelques indications ne doivent nullement décourager les futurs candidats. Elles n'ont pas d'autre but que de les guider de manière efficace dans la préparation de cette épreuve.

Au cours de l'année de préparation, le jury les engage à :

- travailler les connaissances scientifiques de base dans les champs disciplinaires concernés, et au moins le niveau du collège ! De ce point de vue, une fréquentation régulière des manuels scolaires utilisés au collège peut constituer une préparation utile. Il faut ici insister sur la nécessité de ne négliger aucune des disciplines faisant l'objet de l'épreuve. Certains candidats apparaissent en effet très compétents dans un unique domaine, et très ignorants dans les autres. Des lacunes importantes apparaissent ainsi en technologie, discipline qui ne doit pas être négligée
- s'exercer à l'analyse de documents, sous toutes leurs formes. Cela implique aussi de s'exercer à une lecture approfondie des questions, afin de bien déterminer ce qui est attendu.
- se construire une bonne connaissance des programmes du premier degré, et de leur répartition dans les cycles. La lecture des documents d'accompagnement est également à fortement encourager.
- conduire une réflexion sur la démarche d'investigation en sciences, dont les principes doivent être connus. La lecture des textes officiels nombreux sur cette question est vivement conseillée. Il s'agit à la fois des documents publiés dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école, et des diverses introductions aux programmes relus du pôle sciences au collège : introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques, introductions aux programmes disciplinaires, générales et aux différents niveaux du collège.
- se méfier des démarches types, qu'on essaie vainement de plaquer sur n'importe quel sujet. Les propositions de démarches doivent naturellement être adaptées le mieux possible aux problématiques retenues.
- apprendre à utiliser un langage scientifique rigoureux, précis, adapté aux situations rencontrées. Cela implique aussi, naturellement, la maîtrise d'éléments de vocabulaire.

En conclusion, une préparation sérieuse et efficace produit des effets positifs comme l'a constaté le jury qui a eu le plaisir de corriger de très bonnes copies.

Michel CHOUZIER et Gérard JODEAU, IA-IPR SVT et STI

## Annexe : éléments de correction

### Première partie

	Question	Ce qui est exigible, exprimé sous cette forme ou une autre équivalente
<b>Première partie (6 points)</b>	Q1.1 : Nombre de rapports de vitesses ?	3 plateaux X 7 pignons = 21 rapports de vitesse.
	Q1.2 : Quel choix de pignon et de plateau pour gravir une côte pentue ?	Uniquement petit plateau, grand pignon. Nombre de dents précisé (plateau 24 dents et pignon 28 dents) Justification : Indication de ce qui est recherché (effort faible ou vitesse grande) Raisonement cohérent avec cette condition de départ.
	Q2 : Organes respiratoires et milieu.	L'exemple doit être entièrement correct. Pour la respiration cutanée, le jury est très ouvert sur le type de milieu (air, air humide, eau, air et eau). Les trachéo branchies pour les insectes aquatiques sont acceptées.
	Q3.1 : justification du liquide à -15°C ?	Température inférieure à 0°C. Température de solidification dépend de la concentration en sel, ou liée au mélange Ici, la température de début de solidification non atteinte
	Q3.2 : Explication de la formation de givre.	Idée de vapeur d'eau de l'air. En dessous de 0°C, formation de givre. On exige l'idée de changement d'état.

### Deuxième partie

<b>Deuxième partie (8 points)</b>	Q1.1 : pourquoi le courant électrique traverse l'eau salée ?	On exige uniquement la présence d'ions. (si explications supplémentaires avec une grosse erreur, perte des points)
	Q1.2 : Schématisation du circuit électrique.	On n'impose pas un schéma normalisé. Si nécessaire, il faut des légendes explicites. Un oubli dans le schéma (ex = lampe), pas de points. Rôle des éléments : batterie, lampe, électrolyseur Pour la lampe, on n'exige pas l'idée de transformation de l'énergie.
	Q2.1 : Typologie des causes de danger.	Cause biologique Causes comportementales (en citer au moins deux sur les quatre) Causes liées aux caractéristiques du courant (en citer au moins deux)

<p>Q2.2 : Façon dont les documents contribuent à la sensibilisation.</p>	<p>On n'attend pas le type du document.          Pour chaque document, on attend simplement quelques points clés :          Doc A : informations sur les causes.          Doc B : incitation à la réalisation d'expériences.          Compréhension d'une notion dans une démarche expérimentale.          Doc C : Informations sur les gestes à éviter, et conseils. Sensibilisation à différents cas d'électrocution ou de courts circuits.          Public visé : globalement cité pour deux documents sur les trois.</p>
<p>Q3.1 : Différencier électrisation et électrocution.</p>	<p>On n'attend pas de définition des deux termes, mais simplement l'idée que l'électrocution est une électrisation qui peut entraîner la mort.</p>
<p>Q3.2 : pourquoi une forte décharge peut-elle entraîner la mort ?</p>	<p>On attend de retrouver les deux idées:          Tétanisation du muscle cardiaque          Tétanisation des muscles respiratoires          Les deux entraînent la perturbation de deux fonctions vitales.</p>
<p>Q4 : A partir de l'analyse, en référence aux programmes, un problème qui pourrait être traité au C3.</p>	<p>- une référence au programme du cycle 3 qui permet de formuler un problème scientifique en rapport avec la première étape du sujet          - proposition d'une situation de départ ou d'entrée (pour introduire le problème)          et au moins deux éléments d'une démarche d'investigation en sciences (émergence de conceptions initiales, formulation d'hypothèses, proposition de protocoles, moments de débats, description des méthodes et des résultats, exploitation, confrontation, etc)</p>
<p>Q5 : Connaissances scientifiques que les élèves pourront acquérir au cours des activités proposées.</p>	<p>Les connaissances à acquérir doivent être cohérentes avec les activités proposées à la question précédente et conformes aux préconisations du programme de cycle 3</p>

## Commentaire pour l'Histoire et Géographie

Lorsque le candidat choisit l'Histoire et la Géographie en épreuve majeure, il compose sur une première partie constituée de questions portant sur les deux champs disciplinaires. À cette session, la première partie comportait deux questions, l'une en Histoire (« Les Lumières en France au XVIIIe siècle »), l'autre en Géographie (« Les grands axes de communication en France métropolitaine »). Le candidat compose ensuite sur une deuxième partie, constituée à cette session d'un dossier documentaire portant sur « Le chemin de fer, moteur de l'âge industriel au XIXe siècle en France ». Dans le cas où il choisit Sciences expérimentales et Technologie en composante majeure, le candidat ne traite que la première partie de l'épreuve.

Pour comprendre la différence sensible de moyenne avec la composante majeure Sciences expérimentales et Technologie, il faut prendre en compte le nombre et la nature des questions de première partie - en Histoire et Géographie, il y en a deux seulement avec des intitulés larges, ce qui pénalise fortement le candidat qui est plus faible sur l'une des deux – ainsi que le sujet posé cette année en deuxième partie. Sous une apparente simplicité, il nécessitait une analyse assez fine de son intitulé pour bien le traiter.

Les correcteurs ont constaté une préparation sérieuse d'un certain nombre de candidats, perceptible notamment pour les enjeux scientifiques de la composante majeure et pour le sujet d'Histoire en première partie, malgré quelques rares excentricités (« les Lumières, siècle de l'électricité » ou une référence aux frères Lumière). Il y a un décalage entre l'Histoire et la Géographie et, comme l'année précédente, le jury s'est aperçu de très grandes faiblesses dans les connaissances géographiques des candidats, voire simplement dans la compréhension de ce qu'est cette discipline et de son objet.

### **1) les sujets**

#### **1-1 La première partie**

Les deux sujets de la première partie de l'épreuve ne constituaient pourtant pas des pièges pour des candidats sérieux. L'un et l'autre rentrent pleinement dans le cadre du programme de l'épreuve. Ils permettent également de vérifier des savoirs fondamentaux.

En Géographie, le sujet a été beaucoup moins bien réussi que celui d'Histoire, ce qui devient vite pénalisant dans la mesure où, sur 6 points au total, il en représente la moitié. Les difficultés les plus importantes résident d'abord dans la compréhension du sujet posé : les axes de communication ne se confondent pas avec les moyens de transport. Les premiers s'inscrivent dans l'espace, alors que les seconds sont des outils pour circuler (train, automobile, etc...). Par ailleurs, il est inutile et hors sujet de faire un historique complet des moyens de transport ou des réseaux de communication depuis le XIXe siècle. Manifestement, certains candidats se sont appuyés sur le dossier documentaire de deuxième partie qui portait sur le chemin de fer pour répondre. Il faut être conscient que cette stratégie a été contre-productive.

Ce qui était attendu en géographie :

1. Une mise en évidence des caractéristiques des grands axes de communication : ce que veut dire l'expression « grands axes » ; une description localisée des grands axes sur le territoire français et des nœuds multimodaux principaux : rôle de Paris, grands corridors, volonté de connexion de régions entre elles à travers de nouveaux équipements, ouverture vers l'Europe ...
2. L'importance des axes dans l'organisation du territoire et les préoccupations d'aménagement à différentes échelles avec une réflexion sur leur rôle dans l'accessibilité et la localisation de grands équipements.

Certains candidats ont essayé de représenter les grands axes par un schéma cartographique, ce qui traduit une démarche géographique, à condition que les localisations soient justes et que le schéma soit accompagné d'une légende organisée et explicite.

En Histoire, tous les correcteurs ont noté des connaissances souvent solides sur le sujet, malgré quelques confusions entre les Lumières et l'Humanisme. Certains candidats se sont lancés dans des développements inutiles sur les événements de la Révolution française et il y a parfois eu des confusions entre les philosophes, quand les candidats ont cherché à leur attribuer les grandes idées du mouvement des Lumières. Les attentes en Histoire étaient les suivantes :

1. Il s'agissait de définir le mouvement d'idée des Lumières, en particulier le contexte dans lequel il s'exprime et ses grands principes (volonté de transmettre et diffuser ses connaissances ; liberté d'user de sa raison sur tous les sujets – politique, religieux... - sans limite ce qui débouche sur la critique ; croyance dans le progrès...).
2. On attendait du candidat une présentation rapide des principales formes prises par les Lumières : les critiques et les propositions des philosophes (sur la monarchie absolue, le droit divin, l'intolérance religieuse, la société d'ordres...) et les moyens de la diffusion (l'Encyclopédie, les salons...) notamment. Cette présentation devait s'appuyer sur la connaissance de noms de philosophes en relation avec les principaux domaines abordés.

Il était intéressant d'évoquer brièvement les liens entre les idées, les actions des Lumières et la Révolution française.

Certains candidats font des réponses très longues à ces questions de première partie, sans organisation, imaginant peut-être – et à tort - que la longueur du paragraphe peut atténuer le manque de rigueur de la réponse. Par ailleurs, la première partie a pour fonction d'évaluer la maîtrise d'un savoir scientifique fondamental. Il est donc inutile de proposer des pistes d'utilisation dans cette partie de l'épreuve.

## **1-2 La deuxième partie**

La double demande sur cette partie – un premier temps sur les enjeux scientifiques et un second sur l'exploitation pédagogique - renforce la nécessité d'une préparation scientifique sérieuse. La commission de correction avait décidé de répartir de manière égale les 8 points. Mais des candidats ayant très bien traité les pistes d'utilisation et la mise en évidence des objectifs transversaux, étaient valorisés sur cette partie.

On attend du candidat une réponse sur les enjeux scientifiques sous la forme de grands thèmes (chaque thème = une idée majeure). Les documents doivent être analysés dans le cadre de chacune de ces parties, le candidat s'appuyant sur eux pour étayer son discours, qui repose sur ses connaissances. Les copies qui découplent analyse des documents et présentation des enjeux scientifiques ou qui présentent les documents les uns après les autres, comme seule approche des enjeux scientifiques, ne répondent pas à la demande exprimée dans le texte définissant l'épreuve.

Le sujet portait sur le seul cas français. Il comprenait l'expression « âge industriel » et non industrie. Il s'agissait donc de montrer que le chemin de fer a joué un rôle central dans la constitution d'une civilisation industrielle, par exemple dans l'essor de la production, la spécialisation régionale, l'urbanisation avec des formes architecturales particulières, le développement de la mobilité... La problématique de l'étude ne pouvait être inversée (comment l'âge industriel a-t-il aidé le développement du chemin de fer ?) à cause de la présence de l'expression « moteur de l'âge industriel », ce qui devait éviter les développements sur l'industrialisation en général.

Deux grands thèmes pouvaient être mis en évidence :

1. Chemin de fer et bouleversements économiques (documents 1, 2, 3, 4 et 5) : le développement rapide du réseau ferré a un effet sur les échanges (une plus grande rapidité et une baisse des coûts de transport, donc des prix ce qui est favorable au développement de la consommation) et l'ouverture de nouveaux marchés avec une spécialisation des régions. Le chemin de fer revêt aussi une fonction de drainage des matières premières (fer et charbon notamment) de certaines régions vers les lieux de production industrielle. Son développement favorise l'industrialisation, puisqu'il faut produire de l'acier pour les rails, par exemple. Le candidat qui répond au sujet est bien celui qui montre l'impact du chemin de fer sur le développement économique (pour répondre à l'idée d'un « moteur »). D'autres éléments, non présents directement dans les documents, ont parfois été évoqués par les candidats comme l'impact sur la formation du capital ou les formes juridiques des sociétés.
2. Chemin de fer et société : on pouvait ici évoquer l'unification du territoire par la mise en relation de ses différentes parties, une mobilité accrue, le développement d'un urbanisme de l'âge industriel matérialisé par la gare (doc 5), donc de nouveaux paysages et l'impact sur les expressions artistiques. Dans certains cas, des candidats ont évoqué la constitution de nouveaux groupes sociaux en relation avec le chemin de fer.

L'exploitation pédagogique, attendue en deuxième partie de l'épreuve, devait se faire en l'absence d'extraits de manuels de collège ou de cycle 3. Le jury est ouvert à toute proposition sensée, tenant compte de l'âge et des acquis des élèves. De ce point de vue, le jury note un progrès dans les propositions des candidats. L'absence de documents spécifiquement pédagogiques est sans doute pour beaucoup dans le caractère toujours assez peu concret des pistes d'utilisation suggérées par nombre de candidats qui se contentent de citer, voire de réciter, les programmes et les documents d'application – ce qui néanmoins témoigne qu'ils les connaissent. De la même façon, il est important d'éviter de plaquer des recettes utilisables en toutes circonstances (en évitant de se contenter de « localiser » en Géographie, ou « étudier

un tableau » en Arts plastiques). Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'on n'attend pas des candidats la construction d'une séquence complète mais bien des pistes d'utilisation d'abord en histoire, puis de façon transversale : au regard des objectifs et du programme, en utilisant vraiment des documents du dossier de manière distanciée et critique et en précisant les apprentissages visés, le travail réalisable et les résultats attendus.

## **2) Compétences pour réussir l'épreuve.**

La première peut paraître banale pour des candidats à ce concours, qui se destinent au professorat : savoir organiser un texte cohérent et lisible. Beaucoup de candidats ont des difficultés à présenter de manière ordonnée leurs connaissances. Le jury a néanmoins observé des progrès très nets dans l'expression par rapport aux années antérieures, même si certaines copies sont confuses. Il suffit pourtant de présenter son propos en paragraphes cohérents pour mettre en évidence une organisation de la pensée. Par ailleurs, il faut éviter de se mettre en difficulté. Ainsi, il est délicat, dans la deuxième partie de la composante majeure, de présenter en même temps les enjeux scientifiques du sujet, les pistes d'utilisation et les objectifs transversaux. La copie perd alors fortement en lisibilité. Enfin, le vocabulaire spécifique doit être maîtrisé, c'est-à-dire utilisé justement.

Les candidats ne préparent pas le CAPES d'Histoire et Géographie. Il n'est pas question de les évaluer sur des connaissances très pointues mais ils doivent néanmoins être aptes à manipuler des savoirs d'un niveau second degré. De ce point de vue, la fréquentation de manuels du secondaire permettait de traiter les questions de la première et de la deuxième partie.

Le candidat doit pouvoir faire état de connaissances factuelles fondamentales, définies par le programme permanent du concours, et d'une réflexion sur un certain nombre des objets d'enseignement au programme du concours et des classes, par exemple à propos du paysage, de l'événement ou de l'aménagement du territoire. Si l'on y regarde de plus près, la maîtrise des savoirs est devenue une dimension fondamentale de cette nouvelle épreuve écrite, puisqu'à la première partie doit s'ajouter celle concernant les enjeux scientifiques de la deuxième partie, quand le candidat a choisi l'Histoire et Géographie en épreuve majeure. A l'évidence, la priorité d'une bonne préparation à l'épreuve passe d'abord par l'acquisition de savoirs disciplinaires solides. Les concepts doivent être définis avec précision, les repères chronologiques, les localisations, les personnages et les acteurs spatiaux connus, les savoirs mis en perspective. Le jury conseille aux candidats de travailler particulièrement l'acquisition de termes spécifiques, notamment en géographie et de leur sens précis, de se doter d'outils chronologiques efficaces pour éviter les datations floues (« à cette époque... »), de ne pas faire d'anachronismes (le concept de « totalitarisme » ne peut pas s'appliquer à la monarchie absolue !).

Une stratégie d'accumulation de fiches sur telle ou telle partie du programme, qui transparaît encore dans nombre de copies, doit se doubler d'une réflexion épistémologique minimale, qui, elle, ne se trouve pas dans un manuel scolaire de collège, en particulier pour les questions de la première partie. En ne négligeant surtout pas la géographie, au final très discriminante, ni les représentations graphiques (de

toute nature) qui peuvent venir en appui d'une réponse, quand c'est justifié, et la compléter de façon intelligente.

La préparation doit également reposer sur un entraînement à l'investigation d'un dossier sous la forme de l'analyse de documents, de leur rapprochement avec des savoirs disciplinaires et de leur confrontation pour dégager des thèmes solides dans la partie sur les enjeux scientifiques

On attend enfin du candidat la capacité à proposer des pistes d'utilisation réfléchies et pertinentes : les activités envisagées doivent être cohérentes avec les objectifs du cycle, l'âge des élèves et leurs acquis, les enjeux scientifiques. Le candidat doit également pouvoir ouvrir le sujet, le mettre en relation avec d'autres champs disciplinaires et ainsi témoigner d'une réflexion sur la polyvalence et la maîtrise des langages. Il doit s'interroger sur ce que peuvent recouvrir des formules toutes faites, notamment en termes d'apprentissages. Ainsi, que signifient pour un élève de cycle III, analyser une carte, ou une œuvre d'art, ou lire un tableau statistique ?

Cette liste de recommandations a pour but de permettre à chacun de mieux se préparer en prenant conscience des attentes d'une épreuve que certains réussissent très bien. Ainsi, sur les cinq premiers admissibles du concours externe public, trois avaient choisi la majeure Histoire et Géographie et le premier - qui avait pris Sciences expérimentales et Technologie en majeure - avait 6 points sur 6 à la première partie en Histoire et Géographie. Traiter des sujets en Histoire et Géographie ne s'improvise pas mais peut être, quand on s'est préparé en conséquence, un levier pour l'admissibilité.

Dominique BEAUPUY, IA-IPR d'Histoire et Géographie

# Épreuves d'admission

## Épreuve orale d'entretien

Le déroulement de l'épreuve orale d'entretien se décompose en deux parties :

- une première partie, prenant appui sur un dossier fourni par le jury [exposé (10 min) et entretien avec le jury (15 min)] ;
- une seconde partie dans un domaine choisi par le candidat lors de l'inscription (expression musicale, arts visuels ou littérature de jeunesse) [exposé de 10 min et entretien de 15 min].

Il convient pour les candidats, dès l'entrée en loge, de bien organiser leurs idées pour pouvoir présenter une réflexion construite et argumentée.

Les commissions cherchent, lors de cette épreuve, à apprécier l'aptitude des candidats à assurer, dans de bonnes conditions, le métier de professeur des écoles. Il est donc indispensable qu'ils possèdent, au delà de leur savoir universitaire disciplinaire, une solide culture générale. Cet aspect est à travailler précisément parce qu'il y a des éléments de culture si fondamentaux qu'un futur enseignant ne peut les ignorer.

Il s'agit donc de démontrer une aptitude à poser une réflexion sur des situations afférentes à la professionnalité du métier de professeur des écoles en lien avec une bonne connaissance de l'institution et de son fonctionnement.

Nous conseillons, de nouveau, aux candidats de veiller à adopter lors de ces épreuves un comportement exemplaire (tenue, postures, registre de langage).

**Statistiques :**

SESSION 2006								
		LITTERATURE DE JEUNESSE		MUSIQUE		ARTS VISUELS		TOTAL
INSCRITS	EXTERNE PUBLIC	1795	55,87%	729	22,69%	689	21,44%	3213
	EXTERNE PUBLIC LR	26	41,94%	26	41,94%	10	16,13%	62
	SECOND CONCOURS LR	20	42,55%	15	31,91%	12	25,53%	47
	<b>TOTAL</b>	<b>1841</b>	<b>55,42%</b>	<b>770</b>	<b>23,18%</b>	<b>711</b>	<b>21,40%</b>	<b>3322</b>
ADMISSIBLES	EXTERNE PUBLIC	288	60,25%	114	23,85%	76	15,90%	478
	EXTERNE PUBLIC LR	5	22,73%	15	68,18%	2	9,09%	22
	SECOND CONCOURS LR	2	50,00%	2	50,00%	0	0,00%	4
	<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>58,53%</b>	<b>131</b>	<b>25,99%</b>	<b>78</b>	<b>15,48%</b>	<b>504</b>
ADMIS	EXTERNE PUBLIC	149	62,61%	56	23,53%	33	13,87%	238
	EXTERNE PUBLIC LR	4	22,22%	12	66,67%	2	11,11%	18
	SECOND CONCOURS LR	2	50,00%	2	50,00%	0	0,00%	4
	<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>59,62%</b>	<b>70</b>	<b>26,92%</b>	<b>35</b>	<b>13,46%</b>	<b>260</b>

SESSION 2007								
		LITTERATURE DE JEUNESSE		MUSIQUE		ARTS VISUELS		TOTAL
INSCRITS	EXTERNE PUBLIC	1838	63,31%	573	19,74%	492	16,95%	2903
	EXTERNE PUBLIC LR	39	56,52%	17	24,64%	13	18,84%	69
	SECOND CONCOURS LR	11	52,38%	5	23,81%	5	23,81%	21
	<b>TOTAL</b>	<b>1888</b>	<b>63,08%</b>	<b>595</b>	<b>19,88%</b>	<b>510</b>	<b>17,04%</b>	<b>2993</b>
ADMISSIBLES	EXTERNE PUBLIC	314	64,61%	108	22,22%	64	13,17%	486
	EXTERNE PUBLIC LR	12	60,00%	6	30,00%	2	10,00%	20
	SECOND CONCOURS LR	3	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	3
	<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>64,64%</b>	<b>114</b>	<b>22,40%</b>	<b>66</b>	<b>12,97%</b>	<b>509</b>
ADMIS	EXTERNE PUBLIC	151	62,92%	58	24,17%	31	12,92%	240
	EXTERNE PUBLIC LR	7	50,00%	6	42,86%	1	7,14%	14
	SECOND CONCOURS LR	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	2
	<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>62,50%</b>	<b>64</b>	<b>25,00%</b>	<b>32</b>	<b>12,50%</b>	<b>256</b>

SESSION 2008								
		LITTERATURE DE JEUNESSE		MUSIQUE		ARTS VISUELS		TOTAL
INSCRITS	EXTERNE PUBLIC	1642	65,00%	449	17,78%	435	17,22%	2526
	EXTERNE PUBLIC LR	28	44,44%	19	30,16%	16	25,40%	63
	SECOND CONCOURS LR	8	47,06%	3	17,65%	6	35,29%	17
	<b>TOTAL</b>	<b>1678</b>	<b>64,39%</b>	<b>471</b>	<b>18,07%</b>	<b>457</b>	<b>17,54%</b>	<b>2606</b>
ADMISSIBLES	EXTERNE PUBLIC	290	67,13%	80	18,52%	62	14,35%	432
	EXTERNE PUBLIC LR	5	31,25%	7	43,75%	4	25,00%	16
	SECOND CONCOURS LR	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	2

	TOTAL	297	66,00%	87	19,33%	66	14,67%	450
ADMIS	EXTERNE PUBLIC	134	62,04%	49	22,69%	33	15,28%	216
	EXTERNE PUBLIC LR	4	30,77%	6	46,15%	3	23,08%	13
	SECOND CONCOURS LR	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
	TOTAL	139	60,43%	55	23,91%	36	15,65%	230

## EXPOSÉ ET ENTRETIEN 1<sup>ère</sup> PARTIE : 25 minutes

L'exposé (10 minutes) permet d'évaluer la capacité du candidat à comprendre, faire une analyse et une synthèse du dossier proposé (un par demi-journée), d'une part et, d'autre part, ses aptitudes à communiquer oralement.

L'objectif de l'épreuve est d'identifier non pas des capacités abouties mais plutôt des dispositions à se projeter dans le métier. C'est pourquoi il est souhaitable que les candidats sachent que l'on peut attendre d'eux :

- une culture générale et une réflexion sur l'histoire du système éducatif, sur la portée des textes fondateurs ;
- une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement actuels de l'école ;
- une capacité à exposer simplement le fruit d'une réflexion ou d'une expérience ;
- une capacité à argumenter ;
- une première appropriation des éléments de pédagogie et de didactique pour permettre une mise en relation des notions et concepts du dossier fourni ;
- une réflexion sur les rapports entre l'école et la société.

Par ailleurs, pour donner pertinence à leur propos, il est souhaitable que les candidats puissent imaginer ou connaître des situations de classe à l'école primaire, visant le développement de savoirs et de savoir-faire explicites, pouvant raisonnablement être mis en œuvre.

Le métier d'enseignant est en outre un métier de communication : les qualités de clarté, de dynamisme, d'expression mais aussi d'écoute sont des atouts indispensables.

Le candidat doit veiller à capter l'attention des membres de la commission, montrer sa conviction et tout l'intérêt qu'il porte au sujet qu'il traite, même s'il ne le maîtrise pas en totalité. Il n'est bien sûr pas recommandé de chercher simplement à masquer ses ignorances, mais bien de valoriser au mieux ce que l'on sait. Les membres des commissions ont regretté que certains candidats soient restés dans un registre très convenu, manquant d'authenticité et d'ouverture.

Il est recommandé aux candidats de préparer leur prestation en étant attentifs aux éléments suivants :

### ▪ Le plan :

Il a été constaté, lors de cette session 2008, une évolution sensible dans ce domaine. La plupart des candidats ont présenté un plan structuré de leur exposé. Ce plan est révélateur de la démarche et il convient de le construire à partir d'une problématique simple et logique, sans vouloir être exhaustif : comment traiter à la fois, en effet, de la pédagogie, de la didactique, des contenus, de l'analyse critique des

documents... en 10 minutes ? Certains sujets d'une vaste étendue justifient de se concentrer sur tel ou tel point, mais encore faut-il le préciser.

#### ▪ L'exposé :

Le début de l'exposé doit être l'occasion pour le candidat de présenter de façon très synthétique les supports mis à sa disposition pour mettre en évidence les idées centrales par une mise en relation perspective. Cette base permet d'assurer une présentation explicite des problématiques sous-tendues, préparant ainsi le corps de l'exposé.

La gestion du temps est le plus souvent correcte. Attention toutefois aux exposés ne devant leurs 10 minutes qu'à un rythme très lent et à de multiples redites ou usages de la paraphrase. Un exposé dynamique, tonique, auquel il manque quelques minutes, est plus apprécié qu'un exposé lent et monotone.

Une expression claire, audible (articulation, intonation, modulation de la voix) et respectant les règles de la langue française est un élément de grande importance.

Afin d'assurer la qualité de cet exposé, nous recommandons une bonne maîtrise des domaines tels que la philosophie, l'histoire et la sociologie de l'éducation dans leurs aspects les plus simples et les plus accessibles. Cette culture, plus que souhaitable, doit permettre au candidat de se positionner de façon critique par rapport à certains éléments du dossier, ce qui ne peut qu'être, à condition d'être justifié, bien argumenté et cohérent, apprécié par le jury.

On peut mentionner que certains exposés peu inspirés ou de faible portée ont été dominés par la volonté de restituer des discours préfabriqués, rapidement appris dans quelques manuels.

Les candidats qui ont su faire des liens entre un ou plusieurs éléments de la problématique soulevée par le dossier et un autre domaine de l'enseignement ont souvent gagné en aisance durant leur prestation.

#### ▪ L'entretien :

Il suit immédiatement l'exposé pour une durée de 15 minutes. C'est l'occasion de deux moments :

- Une interrogation relative à l'exposé du candidat. Elle est destinée à approfondir certains points, à l'amener à expliciter, à réfléchir, à justifier, à aborder des points non envisagés lors de son exposé.  
L'écoute du candidat, son aptitude à répondre de façon précise et rapide, à éventuellement à rectifier certaines de ses affirmations, sont appréciées.  
Ce moment ne peut se limiter en aucune façon à une correction de l'exposé.
- Un temps d'évaluation des connaissances du candidat dans des domaines disciplinaires ou transversaux autres que ceux proposés par le thème du dossier. L'interrogation se fait sans aucun nouveau support. Le candidat doit

être capable de formuler clairement une réponse sans détournement des questions posées.

Il faut se préparer à se recentrer immédiatement pour aborder au mieux cette nouvelle phase de l'épreuve. Il est ainsi important, pour le candidat, de ne pas relâcher son attention en abordant l'entretien. Il est attendu qu'il réponde rapidement aux questions. Le fait de perdre trop de temps en répondant à côté des questions ou en restant trop longtemps silencieux peut être, pour lui, pénalisant.

Certaines questions semblent déstabiliser les candidats, alors qu'il ne s'agit pas de « pièges » tendus. Elles permettent de sonder leur culture générale, leur connaissance de l'organisation et des missions de l'école primaire dans ses grands traits (textes définissant les programmes, éventuellement la relation simple de pratiques professionnelles ...).

On aura compris que les commissions ne s'attendent pas qu'à une mobilisation infondée de la mémoire ou à l'énonciation d'un certain nombre d'évidences, mais à une démarche d'analyse et de réflexion.

Une façon d'établir un dialogue de confiance est de se concentrer sur l'exercice proposé sans chercher à étaler un modèle « théorique » éthéré. L'expression et le raisonnement doivent être actifs.

Les qualités de communication prises en compte durant l'entretien sont différentes et complémentaires de celles évaluées pendant l'exposé ; ce sont des qualités d'écoute, celles d'entretenir un dialogue, de suivre la pensée d'autrui et d'argumenter.

En résumé, à travers l'exposé et l'entretien le candidat est surtout jugé sur des qualités professionnelles et individuelles. Trois aspects de sa prestation retiennent l'attention des examinateurs :

- la qualité de l'exposé : durée, expression, cohérence, précision, rigueur d'expression ;
- l'existence d'une réflexion sur l'enseignement : approche du système éducatif, réflexion sur le métier, choix de la polyvalence ;
- la richesse d'une personnalité : ouverture d'esprit, conviction, détermination, éthique.

Il est à signaler que l'ambiance générale de l'entretien ne permet pas au candidat de présager de la valeur de sa prestation. L'interrogation peut se clore par une série de questions simples auxquelles il a su répondre, ce qui ne saurait pour autant occulter une faiblesse globale de la prestation. Inversement, un très bon candidat peut rester en échec sur une question difficile destinée justement à mesurer ses limites, sans que cela remette en cause sa bonne prestation d'ensemble.

## PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE :

Il faut souligner qu'elle s'amorce bien en amont du concours, dès que le candidat fixe son projet professionnel, avec le souci d'emmagasiner les connaissances pré-professionnelles de base. On peut manipuler dès ce moment, par exemple, les manuels et programmes de l'école primaire.

Une bonne préparation ne peut qu'avoir des retombées positives pour l'épreuve orale :

- acquisition de méthodes de communication ;
- prise de recul par rapport à des savoirs disciplinaires ;
- mise en relation des divers champs de connaissances et de pratiques de l'école primaire ;
- connaissance des caractéristiques de la polyvalence de l'enseignant du 1<sup>er</sup> degré ;
- connaissance des programmes officiels.

Pour réussir cette épreuve orale, le candidat doit être motivé et avoir bien pris conscience des obligations et des responsabilités du professeur des écoles vis-à-vis de ses élèves et de l'institution dans un contexte en évolution.

Dominique BOURGET

## Domaine de la littérature de jeunesse

Cette partie de l'épreuve, dans un domaine choisi par le candidat, vise à vérifier sa culture dans le domaine de la littérature de jeunesse. Il convient, pour ceux ayant fait ce choix, de maîtriser une solide connaissance en ce domaine en particulier de ses usages aux différents niveaux d'enseignement de l'école primaire.

L'épreuve se décompose en deux parties :

- Exposé (10 min) : Durant cette partie, le candidat procédera à la lecture d'un extrait de l'œuvre choisie (au moins 20 lignes), fera état de ses connaissances et de sa culture dans le domaine choisi et en particulier sur les apports de la littérature de jeunesse dans l'enseignement à l'école primaire ;
- Entretien (15 min) : Ce moment permet au jury d'approfondir les éléments présentés par le candidat et de vérifier ses connaissances dans le domaine choisi.

**Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que les notes personnelles ne sont pas autorisées durant l'épreuve. Cela impose donc que la prestation orale soit bien préparée.**

### **CHOIX DE L'ŒUVRE :**

Comme pour les deux précédentes sessions, les candidats ont fait un choix en se basant essentiellement sur la liste des ouvrages de référence du cycle 3.

Il n'est ni indispensable, ni obligatoire de choisir un « classique » de la littérature de jeunesse. Les membres du jury ont eu à constater quelquefois, dans ce type de choix, une dérive d'emprunt à des ressources communes souvent en ligne sur le réseau Internet, qui, n'étant pas suffisamment appropriées ont laissé une impression de superficiel et de faible authenticité. Rappelons qu'il est plus judicieux de faire œuvre d'une originalité maîtrisée pour convaincre en étayant sa présentation à l'aide d'une justification éclairée et adaptée au cycle choisi.

### **EXPOSE ET MISE EN VOIX :**

L'attention des candidats est, de nouveau, appelée sur le fait qu'il convient de ne pas tomber dans le travers d'une leçon trop bien apprise qui ne laisse paraître ni émotion, ni appropriation du propos tenu. On ne peut que saluer les quelques candidats qui se sont autorisé un partage de l'œuvre avec les membres du jury par une théâtralisation adaptée permettant d'introduire leurs propos dans une dynamique de bon aloi. A minima les candidats se doivent de respecter accentuation, intonation et liaisons, permettant de faire du moment de mise en voix une prestation qui justifie le choix qu'ils ont fait.

De même, les candidats doivent être vigilants quant au rythme et à l'attention qu'ils adoptent durant la totalité de l'épreuve. Il est regrettable de constater chez certains, à l'issue de la mise en voix, l'adoption d'un rythme beaucoup moins soutenu, une attention relâchée laissant place à un registre de réflexion pouvant paraître superficiel.

## **ENTRETIEN :**

Il est heureux de constater que la majorité des candidats maîtrisent globalement les compétences visées dans les programmes. Ceci est à souligner, mais on peut attendre des candidats une réflexion qui intègre une perspective sur la politique de maîtrise de la langue à l'école primaire. Pour certains cette dimension a paru fragmentaire voire lacunaire.

L'avancée dans la maîtrise de la notion de mise en réseau d'ouvrages est réelle chez bon nombre de candidats. Mais, ceci n'est pas toujours affiché de manière cohérente. Quelquefois, la littérature reste encore raccrochée, de manière systématique mais artificielle, à des études en d'autres champs disciplinaires, sans justification précise. Les réseaux peuvent en effet prendre racine dans le genre, la façon d'écrire, un personnage face à ses archétypes, des récurrences dans un univers d'auteur et pas nécessairement et seulement autour d'un thème.

Les échanges lors de l'entretien ont souvent permis de mettre en évidence la distinction entre compréhension et interprétation, ce qui ne relevait pas de l'évidence pour les candidats qui ne levaient pas automatiquement les obstacles inhérents à la compréhension du texte (registre culturel, substituts nominaux, lexicque...) et proposaient des activités sans progressivité (ex : débats interprétatifs sans préparation spécifique...). En ce domaine nous renouvelons nos conseils aux candidats afin qu'ils posent leur analyse sur des démarches cohérentes et pertinentes : objectifs, organisation de classe, rôle du maître, place de l'oral, liens avec la production écrite, réalisme ou non des interprétations, argumentation, justification... afin d'être mieux à même de maîtriser le champ des questionnements proposé par le jury.

En conclusion on ne peut que conseiller aux candidats, faisant le choix de la littérature de jeunesse, de :

- bien préparer leur exposé (raisons de leur choix, présentation de l'ouvrage forme et fond, organisation de l'ouvrage, déclinaisons possibles lors d'activités en classe...);
- bien préparer leur mise en voix, sans omettre une nécessaire théâtralisation en cas de besoin ;
- ouvrir leur choix de supports à d'autres ouvrages que les « classiques » pour le cycle 3 ;
- bien maîtriser les enjeux liés à la littérature de jeunesse dans l'enseignement primaire.

À cette fin une bonne connaissance d'une politique de cycle 3 en ce domaine n'est pas suffisante. Il faut enrichir sa réflexion sur les possibles activités en cycles 1 et 2 pour assurer, de fait, cohérence et pertinence à la prestation qui ne peut que s'inscrire dans la perspective de la politique de la langue à l'école primaire.

Dominique BOURGET

## Domaine des arts visuels

### *1. La définition de l'épreuve*

Le cadre de l'épreuve, défini par l'arrêté du 10 mai 2005 est mis en œuvre depuis la session 2006. Les modalités de cette épreuve orale d'entretien dissocient deux parties, de vingt cinq minutes chacune. La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury, la seconde est consacrée à l'un des trois domaines choisis par le candidat dont celui du domaine des Arts visuels enseignés à l'école primaire.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20. Coefficient 4.

La même commission interroge sur la première et la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien.

Durée de la préparation : 1H

### *2. La définition de l'épreuve du domaine des arts visuels*

L'épreuve du domaine des arts visuels s'organise de la façon suivante :

- **première partie** : exposé (durée de dix minutes)
- Le candidat doit présenter soit un document visuel soit une réalisation personnelle (produits en dehors de l'épreuve). Ce support, choisi parmi les trois champs suivants : plastique, photographique ou cinématographique, est mobilisé pour un exposé qui ne donne pas lieu à notation.

- Ce support visuel (les DVD sont admis) est de petit format. Le candidat doit apporter le matériel nécessaire à sa prestation. Il est responsable de la bonne marche de l'utilisation de celui-ci. S'il s'agit d'un support DVD, nous recommandons toutefois au candidat de prendre la précaution d'en réaliser une copie (version papier), ceci en veillant à l'excellente qualité de sa reproduction.
- Le candidat prend appui sur le support de son choix, réalisation personnelle ou reproduction d'œuvre, de manière à faire apparaître ses centres d'intérêt, ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.
  - **seconde partie : entretien avec le jury** (durée de quinze minutes)
- L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion portant sur le domaine choisi, et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.
- Le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qu'il a choisi pour l'exposé. Ce document visuel est une reproduction d'œuvre choisie parmi les trois champs suivants : plastique, photographique ou cinématographique, en lien également avec la liste nationale figurant dans les programmes. La liste des œuvres présentées lors de cette session 2008 se trouve en annexe de ce bilan.
- Durant l'entretien, le candidat est invité à exposer une analyse plastique du document visuel fourni et à montrer ses capacités d'initiative et de mobilisation des connaissances acquises dans le domaine des Arts visuels. Il propose des pistes de pratiques plastiques engagées avec les élèves. Il établit des liens transdisciplinaires afin de donner à la fois de la cohérence et du sens aux apprentissages visés.
- L'échange mené avec les membres du jury permet également au candidat d'approfondir ou de développer certains aspects de sa réflexion, entretien qui, tout en prenant appui sur l'exposé, s'ouvre à la culture artistique de ce dernier, à sa maîtrise des programmes de l'école primaire et à sa connaissance des ressources artistiques et culturelles existantes, locales et nationales.

### **3. Constats**

#### **3. 1. Effectifs et résultats :**

Le fléchissement du nombre de candidats admissibles inscrits à l'épreuve d'Arts visuels, enregistré lors de la mise en œuvre des nouvelles modalités du concours, se stabilise depuis les deux dernières sessions (124 en 2007, 128 en 2008). Sur le nombre total des candidats admissibles (938), un tiers (36%) a choisi de se présenter à l'une des deux épreuves artistiques.

Le nombre de candidats qui s'inscrivent dans les domaines artistiques se répartit de la manière suivante : 128 en Arts visuels et 162 en Musique, ce dernier restant majoritaire.

L'écart compris entre ces deux domaines se réduit cette année (soit de 7.5% en 2007 à 4% en 2008).

### 3. 2. Le bilan des épreuves

Le bilan de cette session fait apparaître plusieurs points :

#### a) Le choix du domaine artistique Arts visuels

- Pour la deuxième année consécutive, on note que le report des choix des candidats sur le domaine de littérature de jeunesse, choisi très majoritairement les années précédentes, se stabilise. Cet écart est explicable d'une part, par la grande sélectivité du concours dans notre académie et d'autre part, par la finalité même des épreuves d'admission des candidats. En effet, ces derniers privilégient le domaine qui leur permettra, à leur avis, d'optimiser leurs chances de réussite.
- Le concours a comme objectif de recruter des professeurs des écoles ayant à cœur de faire acquérir aux élèves les savoirs fondamentaux auxquels participe l'enseignement des Arts visuels défini dans les textes officiels. On note à nouveau des écarts importants entre les prestations des candidats notamment aux plans de la connaissance approfondie des programmes, des exigences de l'épreuve et de la discipline. On rappellera aux candidats qu'ils doivent se centrer sur les connaissances et les compétences des élèves visées au sein des séquences d'apprentissage proposées (faisabilité, niveau, liaison entre pratique et culture artistiques, articulation entre les disciplines, etc.). Plus largement, il leur faut aussi intégrer dans leur réflexion pédagogique la dimension transversale et polyvalente de la pratique professionnelle de l'enseignant.

#### b) Le choix du document présenté

- Cette année, plus de la moitié des candidats ont choisi de présenter une réalisation personnelle. Les domaines plus traditionnels des Arts plastiques et de la photographie ont été le mode d'expression privilégié quels que soient les choix des candidats. On dénombre seulement trois productions réalisées dans le champ cinématographique, aucune en infographie. On peut s'interroger quant aux raisons motivant cette absence au regard des programmes relatifs au développement et à la maîtrise des technologies informatiques et des compétences attendues des enseignants (C2I).
- Les prestations des candidats ayant fait le choix de présenter une réalisation personnelle demeurent le plus souvent de meilleure qualité. Les examinateurs ont apprécié l'authenticité de la parole, l'engagement et le réel questionnement des candidats, constatant un champ de connaissances disciplinaires plus élargi et une ouverture culturelle plus marquée. Les membres du jury ont noté qu'il leur était plus aisé, à la fois, d'avoir une

approche concrète des problématiques et des spécificités des Arts visuels, d'élargir leur questionnement à d'autres champs artistiques et d'articuler ceux-ci plus facilement à une pratique pédagogique.

- Les examinateurs relèvent que la majorité des candidats ayant présenté une reproduction d'œuvre, choisie parmi les plus connues, masquent ainsi, le plus souvent, une insuffisance des savoirs disciplinaires exigibles. Cela est encore plus sensible pour les candidats qui s'inspirent d'une anecdote personnelle (souvenir de vacances, par exemple), ou choisissent un artiste local ou encore font référence à un même courant artistique (ici le *Land art*), sans être en mesure de se distancier, d'argumenter leur choix ou d'établir des relations avec les problématiques et avec les artistes majeurs du champ référentiel.
- Il convient de rappeler à nouveau aux candidats que, à lui seul, un intérêt personnel pour l'Art ne peut, ni suffire à la réussite de cette épreuve, ni se substituer à la formation initiale nécessaire. Il convient également de demander aux candidats qu'ils s'approprient davantage les contenus de formation, de manière à éviter des formes plus ou moins stéréotypées de préparation à l'épreuve que les examinateurs ont pu identifier à nouveau cette année.

### 3. 3. L'exposé

Les examinateurs constatent que les exposés des candidats sont en majorité structurés et clairs. Le vocabulaire employé doit être simple, précis, les termes spécifiques au domaine des arts visuels, maîtrisés. Ils relèvent des discours encore convenus et des manques de contenus. Certains candidats décrivent trop brièvement leur document, faisant l'impasse sur les notions ou concepts leur permettant de dégager l'enjeu essentiel de l'œuvre, compétences attendues *a fortiori* lorsqu'il s'agit de leur réalisation. En effet, la description des composantes plastiques du document choisi et des moyens techniques mis en œuvre (la question du *comment faire ?*) ne saurait suffire. Il faut également en restituer le sens (la question du *pour quoi faire ?*).

Il s'agit bien davantage pour le candidat de montrer son aptitude à engager une véritable investigation sensible et critique de l'œuvre, à s'approprier les questions mises en jeu.

Rappelons également aux candidats que la présentation d'une œuvre artistique ou d'une réalisation personnelle ne saurait également se réduire à une performance visant à « abuser » les membres du jury grâce à un discours déjà rédigé, mémorisé et restitué avec plus ou moins d'habileté.

Le futur professeur des écoles, dans sa vie professionnelle, étant confronté à la lecture de nombreuses images, le jury doit être en mesure d'évaluer les capacités du candidat à réagir avec intelligence face à des œuvres, à créer des liens, en les contextualisant, entre œuvres présentées et références

artistiques. Ce sont les qualités attendues de la part d'un enseignant capable de mettre en tension les signes observables de la réalité et les savoirs, de manière à « *rendre intelligible aux élèves les signes du monde qui les entoure* ».

### 3. 4. L'entretien

- Nous invitons les candidats à une meilleure prise en compte de la spécificité de l'épreuve et de la discipline. Les membres du jury ont pu apprécier, lors de l'entretien, que les candidats s'interrogent sur les questions d'ordre didactique, artistique ou culturel qui leur étaient posées, mais également sur les activités plastiques, disciplinaires ou transversales, qu'ils mobilisaient, que ce soit au travers de leur réalisation, du document fourni ou des deux champs artistiques auxquels ils renvoyaient.
- Les membres du jury proposent au candidat un document, afin de mesurer à nouveau sa capacité à le décrire plastiquement, à nommer les principales opérations techniques mises en œuvre et à dégager les grandes problématiques pouvant nourrir la réflexion menée avec les examinateurs. Il convient d'inviter les candidats manquant de connaissances cinématographiques à étudier les documents qui relèvent de ce domaine comme étant à la fois une photographie et une image filmique fixe.
- Les examinateurs ont apprécié les compétences et les connaissances véritables des candidats leur permettant de faire une analyse objective de l'œuvre, d'établir des articulations entre les questions dégagées, la séquence pédagogique proposée et les autres domaines artistiques ou disciplinaires convoqués.
- Les examinateurs rappellent aux candidats que les pistes pédagogiques qu'ils proposent doivent permettre aux élèves de s'engager dans une pratique singulière de nature artistique et doivent, par conséquent, éviter tout placage de savoirs préétablis qui n'auraient pas de lien avec les questions réellement mises en jeu dans la réalisation de l'élève.
- On rappellera également aux candidats que tout moyen d'expression est au service d'une intention ou d'un projet. Il s'agit de mettre les élèves en situation d'apprendre à poser un problème, à fonder un raisonnement, à se mettre en posture de recherche. Ils s'engagent dans une pratique de nature artistique, exploratoire et réflexive, mesurant qu'une création est support de questionnement. C'est en mettant aussi en relation les questions mises en œuvre dans les productions des élèves, comme dans les propositions pédagogiques, avec le champ référentiel (artistiques, culturelles, transdisciplinaires) que les élèves peuvent également s'approprier une véritable culture commune.

- Il ne s'agit donc pas d'enseigner des techniques comme certains candidats ont pu le proposer (fiche de travaux de géométrie, recette de fabrication clé en main, exercices d'application, activités liées à la passion du candidat sans véritable préoccupation d'enseignement, etc.). Les activités des élèves ne sauraient se réduire à l'exécution d'un procédé les conduisant à un résultat attendu. Ces derniers ne sont pas de simples exécutants répondant à une tâche programmée, privés de toute implication et de prise de responsabilité dans la construction des savoirs.
- Les connaissances disciplinaires acquises et le degré d'appropriation des textes officiels, bien qu'étant de meilleure qualité, doivent être approfondis afin d'y faire référence de manière spontanée. Les examinateurs notent que les candidats ayant bénéficié d'expériences pédagogiques concrètes, analysées et problématisées, proposent des séquences d'enseignement plus adaptées aux exigences du métier.
- Les meilleures prestations sont à nouveau celles où les candidats font preuve d'un réel questionnement sur l'enseignement de la discipline, sur les moyens plastiques et la démarche artistique qui lui sont propres et sur le rôle éducatif de la formation artistique et culturelle donnée à l'élève au sein de l'école. Ajoutons que les meilleurs candidats ont su faire preuve également d'une capacité d'ouverture d'esprit et d'écoute. Outre qu'ils témoignent de réelles aptitudes à communiquer, ils attestent ainsi des qualités que l'on peut attendre de la part de futurs pédagogues.

#### ***4. Critères retenus pour l'évaluation des candidats***

- Capacité du candidat à rendre compte oralement, avec le vocabulaire spécifique approprié, des aspects formels de sa réalisation plastique ou du document visuel qu'il a choisi en relation avec les moyens d'expression plastiques mis en œuvre (lignes, formes, couleurs, matières, dispositifs spatiaux, système de composition...)
- Capacité du candidat à rendre compte de ses intentions de manière à justifier les choix plastiques mis en œuvre et à mettre en évidence les relations établies avec le champ référentiel des Arts visuels (œuvres majeures patrimoniales et contemporaines)
- Capacité du candidat à mobiliser une culture artistique générale personnelle, portant sur la pluralité des arts visuels et convoquant des références judicieusement choisies
- Pertinence de l'analyse du document visuel présenté par le candidat et celui fourni par le jury permettant d'établir des relations significatives avec les références artistiques et d'en dégager des questions d'enseignement en lien avec les programmes
- Capacité à mettre connaissance et culture artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement (connaissance des programmes de l'école primaire,

connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel)

- Capacité du candidat à faire un exposé clair et structuré (cohérence, plan argumentaire, maîtrise de la langue, etc.), à mener une véritable analyse à partir des œuvres choisies ou proposées (capacité à se questionner, à se distancier, à établir des liens entre les différents domaines mobilisés : plastiques, artistiques, culturels, historiques, pédagogiques, etc.) et à mobiliser sa réflexion à l'écoute des questions posées par les examinateurs (réactivité, ouverture, authenticité, etc.).

## 5. Conseils à tous les candidats

Les futurs candidats se référeront aux éléments détaillés dans le bilan. Ils sont invités à :

- connaître les enjeux et les modalités de l'épreuve
- lire les Instructions officielles et s'appropriier les nouveaux programmes de façon approfondie ainsi que les documents d'accompagnement
- étudier la culture artistique et l'histoire des arts de manière à établir des relations de sens entre les questions mises en œuvre dans leur production personnelle ou le document choisi ainsi que dans les situations pédagogiques envisagées
- considérer l'histoire des arts comme un champ ouvert de connaissances problématisées permettant de travailler plus largement les interrogations communes aux arts, à l'humanité et au monde qui nous entoure
- mettre à profit la possibilité offerte au candidat de choisir la production ou le document visuel afin de bien mesurer les enjeux de ses choix (éviter tout document n'ayant aucun lien avec les arts visuels), d'assurer certaines connaissances en culture artistique et en histoire des arts, de rechercher des informations susceptibles de venir enrichir les échanges avec les examinateurs, et surtout de s'appropriier leur choix en développant une réflexion personnelle distanciée et référencée
- expliciter clairement les problématiques retenues pour élaborer une production plastique ou choisir le document visuel présenté au jury afin de rendre compte de ses intentions et de justifier ses choix plastiques
- présenter les aspects formels de sa réalisation en s'appropriant le vocabulaire et les notions de base spécifiques au domaine des arts visuels (mots-clés : espace, lumière, volume, composition, opérations plastiques, etc.)

- ne pas rester sur le seul plan descriptif des œuvres : il convient, en fait, de s'interroger sur le sens des démarches artistiques auxquelles renvoient ces documents
- s'appuyer sur la production artistique de toutes les époques et sur des références plus nombreuses et variées pour nourrir le propos. Il n'est cependant pas attendu du candidat qu'il fasse état de nombreuses connaissances visant à l'exhaustivité mais qu'il soit en capacité de les mobiliser de manière pertinente
- croiser l'analyse des documents avec les notions des programmes de manière à faire émerger des questions d'enseignement, plurielles et ouvertes à d'autres arts et à d'autres domaines
- proposer de véritables situations pédagogiques suppose de faire apparaître clairement les apprentissages des élèves, ainsi que le sens visé justifiant les activités proposées, ceci en termes de connaissances et de compétences : il convient de concevoir des activités permettant aux élèves d'en saisir le sens, d'une part, et, d'autre part, d'établir des relations signifiantes entre les divers champs mobilisés (moyens techniques et projet de l'élève, pratique et culture, arts visuels et domaines disciplinaires, etc.), ceci en lien évident avec les programmes
- éviter de s'enfermer dans un plan et des contenus strictement standardisés qui risqueraient de priver les propos de toute authenticité
- faire référence aux connaissances et à l'environnement artistiques et culturels est indispensable. Cela suppose de s'être interrogé également sur la question de la *transversalité* des connaissances et des compétences comme celle du *partenariat* et du projet d'école et celle de la *polyvalence*.

## 6. Annexe : liste des œuvres présentées

Afin d'éviter toute difficulté dans la gestion du temps et le déroulement de l'épreuve, le document visuel présenté par le jury est obligatoirement une image fixe, laquelle pourra, dans le cas du document relevant du champ cinématographique, prendre l'aspect d'une planche de story-board ou d'une succession de photographies des différents plans d'une courte séquence.

### CHAMP PLASTIQUE

Jean-Michel BASQUIAT	<i>King of the Zulus, 1984-1985.</i>
Subodh GUPTA	<i>God hungry, 2006.</i>
LE CORBUSIER	<i>Chapelle de Notre-Dame-du-Haut, 1950-1955.</i>
Jacques VILLEGLE	<i>Rue du départ, 31 octobre 1970.</i>

George de LA TOUR	<i>Tricheur à l'as de carreau, 1633-1639.</i>
Annette MESSAGER	<i>Mes vœux, 1989.</i>
Jean DUBUFFET	<i>Georges Dubuffet au jardin, 1955.</i>
Gérard FROMANGER	<i>Comment dites-vous ? 1973.</i>
Pierro DELLA FRANCESCA	<i>La flagellation du christ, vers 1545.</i>
Renzo PIANO et Richard ROGERS	<i>Centre Pompidou, 1971-1977.</i>
Alberto GIACOMETTI	<i>Femme debout II, 1959-1960.</i>
CHRISTO et Jeanne-Claude	<i>Projet Biscayne Bay, 1980-1983.</i>
Francis BACON	<i>Portrait de Michel Leiris, 1976.</i>
Marcel DUCHAMP	<i>Roue de bicyclette, 1913.</i>
BEN	<i>Le magasin, 1973.</i>

### CHAMP PHOTOGRAPHIQUE

Herbert BAYER	<i>Citadin solitaire, 1932.</i>
David BUCKLAND	<i>The marriage of Arnolfini, 1986.</i>
Arnulf RAINER	<i>Face Farces, 1969.</i>
Bing ILSE	<i>Autoportrait aux miroirs, 1931.</i>
Philippe HALSMAN	<i>Dali Atomicus, 1948.</i>
Paul STRAND	<i>Shadows, 1916.</i>
Sebastião SALGADO	<i>La mine d'or de Serra Pelada, 1986.</i>
Bernhard et Hilla BECHER	<i>Kuhltüme Beton, 1963-1975.</i>
Cindy SHERMAN	<i>Untitled n° 153, 1935.</i>
Hans NAMUTH	<i>Jackson Pollock dans son atelier à N.Y., 1950.</i>
Publicité Citroën Isara Picasso	Janvier 2005.
Fredericke VAN LAWICK et Hans MÜLLER	<i>La folie à deux, 1992-1996.</i>
John COPLANS	<i>Back with arms above, 1985.</i>
Sophie CALLE	<i>Suite vénitienne, 1981.</i>
Peter KEETMAN	<i>Mille et un visages, 1957.</i>

### CHAMP CINÉMATOGRAPHIQUE

Steven LISBERGER	<i>Tron, 1982.</i>
Andreï TARKOWSKI	<i>Le sacrifice, 1986.</i>
Hans RICHTER	<i>Vormittagspuk, 1927-1928.</i>
Agnès VARDA	<i>Les dites-cariatides, 1987.</i>
Christian VOLKMAN	<i>Renaissance, 2006.</i>
Robert WIENE	<i>Le cabinet du Docteur Caligari, 1920.</i>
Friedrich W. MURNAU	<i>Nosferatu, une symphonie de la terreur, 1922.</i>
Terry GILLIAM	<i>Les frères Grimm, 2005.</i>
Merian C. COOPER et Ernest B. SCHOEDSACK	<i>King Kong, 1933.</i>

Peter LORD et Nick PARK	<i>Chicken Run</i> , 2001.
Mike NEWELL	<i>Le cheval venu de la mer</i> , 1994.
Anthony MANN	<i>L'homme de la plaine</i> , 1955.
Charles CHAPLIN	<i>Le dictateur</i> , 1940.
Jean Luc GODARD	<i>A bout de souffle</i> , 1960.

Dominique MILLET, IA-IPR Arts plastiques

### Domaine de l'expression musicale

Pour la deuxième année consécutive, le jury se félicite de la qualité de la préparation des candidats dans leur grande majorité. Il faut également souligner la bonne cohérence des prestations entre la première partie, prenant appui sur le dossier fourni par le jury et cette deuxième partie du domaine de l'expression musicale, comme le révèlent les évaluations et la notation qui en découle.

#### **Première partie :**

La diversité des répertoires abordés dans l'interprétation des candidats, ainsi que leur capacité à proposer des pistes pédagogiques en liaison avec l'œuvre interprétée, témoignent à la fois de la qualité de préparation des candidats, et de l'esprit d'ouverture qui l'anime. On constate une grande variété d'instruments utilisés : flûte traversière, piano, violon, guitare, flûte alto, harpe celtique et autres instruments traditionnels, chant. Les prestations, en particulier instrumentales, sont souvent de bonne qualité. Les niveaux des prestations sont très diversifiés : quelques solos appliqués de flûte traversière ou saxophone côtoient de petites voix fluettes, peu assurées et d'une justesse très approximative (il faut dire que le fait même de chanter « a cappella » devant un jury s'avère redoutable, mais les candidats ne seront-ils pas dans cette situation face à leur classe ?), mais aussi des voix d'une grande sensibilité musicale, souvent avantageusement servies par un accompagnement de qualité au piano ou à la guitare. Il est à noter que, pour ce qui a trait à la gestion du temps, l'interprétation et l'exposé préparés par les candidats sont souvent trop longs au regard des 10 minutes mises à disposition, en particulier à cause d'un développement autour d'hypothétiques mises en œuvre en classe, bien trop détaillé, qui s'opère au détriment de l'analyse musicale, superficielle, voire même oubliée par certains. Ce qui a eu pour effet d'amener le jury à interrompre la prestation du candidat.

Les différentes commissions ont constaté avec un étonnement positif que beaucoup de candidats présentaient dans cette première partie d'épreuve un choix judicieux de textes musicaux reliés par une même thématique. Séquence bien structurée, organisée (partitions pour le jury, démarches très détaillées), souvent réaliste et réalisable en classe, très souvent accompagnée d'une présentation d'un chant, souvent en relation avec le niveau des élèves visés. Les difficultés d'apprentissages du chant sont assez bien mesurées. Une candidate a ainsi choisi d'illustrer la problématique de « *l'expression des sentiments en musique* » par l'interprétation au piano de L'adieu de Jacques Ibert et la chanson du film Le livre de la jungle de Walt Disney : Il en faut peu pour être heureux.

Le jury a particulièrement apprécié le plaisir communicatif de certains candidats à faire partager leur choix musical, ce qui a permis d'imaginer les moments privilégiés qu'ils seront susceptibles d'apporter à leurs futurs élèves.

## Deuxième partie :

Concernant cette deuxième sous - partie de l'épreuve (brève analyse d'un document sonore et exploitations pédagogiques de celui-ci), le jury a apprécié les qualités d'analyse auditive de la plupart des candidats, témoignant de l'efficacité de la préparation reçue, et de l'éclectisme de leurs goûts musicaux.

Il a également été étonné par la qualité de la réflexion pédagogique (et plus généralement sur le système éducatif), notamment chez des candidats relativement jeunes, qui ont, semble-t-il, pleinement profité de leur stage en situation.

Toutefois, il a été constaté une nette tendance de la part de certains, à rester trop dans les généralités pour ce qui concerne les pistes pédagogiques proposées, soulignant ainsi une certaine difficulté de leur part à réinvestir **concrètement** leurs connaissances dans des situations éducatives précises. L'analyse auditive du morceau reste souvent assez succincte (certains ne demandent pas deux auditions, ce qui pourtant, apporterait une aide certaine à la perception auditive et à l'analyse qui en découle), les pistes pédagogiques et les exploitations éventuelles restent générales. Certains candidats s'avèrent souvent désorientés par les extraits de musique contemporaine.

Sans doute est-ce le reflet du manque d'expérience de la plupart des candidats, qui ont néanmoins choisi cette spécialité par intérêt réel et non par défaut.

## Quelques cas intéressants à évoquer :

Quelques candidats ont obtenu d'excellentes notes, pour des raisons différentes :

1) Une prestation exceptionnelle d'une œuvre contemporaine au marimba, suivie d'un chant traditionnel de Bahia avec percussions corporelles, l'exploitation pédagogique proposée était très pertinente. Dans la 2ème partie de l'épreuve, ce même candidat a exploité brillamment l'œuvre proposée - Ionisation de Varèse - et est même allé plus loin en proposant d'autres pistes en relation avec des éléments musicaux situés vers la fin de l'œuvre. Lors de cet entretien, ce candidat a donc fait preuve d'une connaissance musicale très riche avec une capacité d'analyse permettant des exploitations pédagogiques très pertinentes.

2) Un autre candidat a interprété en 1ère partie Summertime de G.Gershwin avec une musicalité exceptionnelle, puis a mené une exploitation pédagogique particulièrement fine et intéressante dans son originalité. Dans la 2ème partie, il a su repérer facilement ce qui était exploitable pédagogiquement. Sans doute moins "spécialiste" que le candidat précédent, il a su mettre en avant des qualités musicales importantes.

Remarques d'ordre général et plus ou moins négatives, qui pourront avantageusement aider à la réflexion didactique et pédagogique des futurs candidats :

- 1) Un candidat qui chante « a cappella » sans vérifier auparavant sa note de départ et qui se retrouve en difficulté au bout de quelques mesures car, parti dans une tessiture trop grave.
- 2) Un autre qui présente un chant qu'il est lui même incapable d'interpréter avec justesse.
- 3) Un candidat présente tout un travail sur le ternaire alors que dans l'interprétation du chant, la pulsation est pensée à la noire et qu'il s'avère incapable de le "sentir" en ternaire.
- 4) Par ailleurs il est regrettable que, systématiquement, beaucoup de candidats proposent des pistes pédagogiques en cycle 3, rarement en cycle 2 et pour ainsi dire jamais en maternelle et cycle 1. A ce titre, le rapport de la session 2007 soulignait déjà cet aspect.

Lionel Morvézen, IA-IPR d'éducation musicale

### **Éducation physique et sportive**

L'épreuve se déroule en deux temps et dans l'ordre chronologique suivant : une prestation physique puis un entretien avec le jury. Le temps écoulé entre la passation des deux épreuves est variable selon les centres de concours. Les candidats sont évalués à l'oral par des jurys présents lors de leur prestation physique. Celle-ci s'appuie sur deux épreuves au choix du candidat, un mille cinq cents mètres ou une activité d'expression, danse, en référence aux textes officiels qui régissent le concours. La deuxième partie de l'épreuve s'appuie sur un entretien de vingt minutes avec le jury ; celui-ci se découpe en deux temps : un exposé de dix minutes maximum qui porte obligatoirement sur l'épreuve physique choisie au moment de l'inscription, puis un entretien avec le jury de dix minutes qui se situe dans le prolongement de l'exposé et identifie par un questionnement sur une autre activité la compréhension que le candidat a de la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école primaire. Pour ce faire,

le candidat est amené à exprimer celle-ci en prenant appui sur une autre activité parmi celles les plus pratiquées à l'école primaire, choisie par le jury et autre que celle de la prestation physique. Le candidat ne dispose d'aucune question préalable, ni de temps de préparation. Cependant le temps qui s'écoule entre la passation des deux épreuves, est un temps d'analyse de sa prestation physique par le candidat, afin de présenter au cours de l'entretien ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et son enseignement.

**En ce qui concerne les deux épreuves physiques**, le jury constate que les candidats se sont préparés aux épreuves. Une forte majorité d'entre eux a, lors de cette session 2008, de nouveau choisi le mille cinq cents mètres. Malgré une légère augmentation du choix de l'activité danse, nombre de candidats pensent que la danse est réservée à un public de spécialistes. Or il apparaît que des candidats, n'ayant pas une pratique très affirmée dans cette activité, réalisent, suite à un travail régulier, des prestations d'un niveau très honorable. A titre d'exemple, la grille d'évaluation qui a servi de référence pour noter l'épreuve de danse a été publiée dans le rapport de la session 2007.

<http://back.ac-rennes.fr/exaco/rapportCRPE07.pdf>

Les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles. Chaque candidat dispose, après l'appel, d'un temps d'échauffement spécifique avant le début des épreuves. Aucun candidat n'est autorisé à passer les épreuves dans les deux cas suivants :

- S'il est absent ou en retard, selon l'horaire de convocation, au moment de l'appel qui se situe juste avant la période d'échauffement.
- S'il n'a pas produit le certificat médical, datant de moins de quatre semaines, de non contre indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques dans lesquelles il doit réaliser sa prestation physique.

**Tout candidat qui se trouve dans l'un de ces deux cas est donc éliminé du concours, le jury ne pouvant qu'appliquer la réglementation existante.**

**En ce qui concerne l'épreuve d'entretien**, la majorité des candidats utilisent les dix minutes d'exposé et esquissent le plus souvent à grands traits la proposition de cycles d'enseignement ou de situations d'apprentissage à partir d'une présentation de leur pratique. Le candidat doit montrer sa capacité à concevoir une démarche et des contenus d'enseignement à partir de cette analyse pédagogique et didactique de sa pratique. Les difficultés rencontrées se situent ici dans la tendance à sa simple description, prenant une place souvent excessive dans l'exposé et dans la juxtaposition d'éléments, fréquemment présentés de manière superficielle, concernant les élèves, les attentes des programmes et l'activité de la prestation sans transposition effective de cette pratique. Le jury s'étonne que dans l'exposé l'élève en situation d'apprentissage soit souvent absent et qu'il ne soit que très rarement question d'EPS et de motricité. Il faut donc engager une analyse sur l'intérêt de la pratique de ces activités comme support de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire, et introduire une réflexion sur l'acquisition de connaissances et la construction de compétences, en mettant en relation les différents éléments précités. On peut regretter que les candidats qui ont choisi le mille cinq cents mètres, a contrario de ceux qui ont choisi l'activité d'expression danse, soient fréquemment restés centrés sur une analyse sportive de celle-ci, selon une

approche quasi exclusive des seuls aspects énergétiques, parfois construite sur une connaissance traditionnelle et peu pertinente des modes de sollicitation des filières énergétiques chez des élèves du premier degré.

La pertinence et l'originalité des mises en relation entre les exigences institutionnelles, les caractéristiques des élèves et le traitement de l'activité effectué à partir de sa pratique, permettant de personnaliser son exposé, ont été valorisées par le jury.

L'entretien avec le jury revient très rarement sur l'activité dont il a été question pendant l'exposé. Seules quelques précisions sont parfois demandées. Cependant le jury n'exclut pas la possibilité d'y revenir, si des zones d'ombre subsistent sur les connaissances des candidats. L'entretien se centre donc prioritairement sur la mise en perspective des connaissances dans une nouvelle activité. Pour le jury il s'agit bien ici pendant ces dix minutes, en s'inscrivant le plus souvent dans la logique de présentation utilisée par le candidat dans la première partie de l'épreuve, de sonder les connaissances du candidat concernant sa capacité à concevoir son enseignement de l'EPS dans la classe. Une analyse du texte officiel régissant l'épreuve fait apparaître deux thématiques fortes :

- L'une axée sur ce que le candidat "retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement". Il s'agit ici de s'intéresser à la transposition didactique à partir de son expérience personnelle. L'importance du passage des savoirs de pratiquant aux savoirs à enseigner est alors primordiale : en identifiant les exploitations didactiques que l'activité permet, en présentant les transformations motrices prioritaires et les obstacles ou difficultés d'apprentissages spécifiques et transversaux qu'elle produit, en présentant les organisations pédagogiques essentielles, en particulier sécuritaires, qu'elle nécessite. Une méconnaissance de la motricité mise en jeu dans les activités les plus pratiquées à l'école primaire, des caractéristiques motrices et comportementales des élèves dans ces activités et des exigences réglementaires de conception ou de mise en œuvre pénalise fortement le candidat.
- L'autre fait apparaître l'obligation d'établir des "liens avec les autres disciplines". Il s'agit ici de s'interroger sur la construction des compétences, la nécessité, pour ce faire, de convoquer des connaissances issues de champs disciplinaires différents. Ce qui est central à ce niveau, c'est la notion de compétence. Les candidats s'appuient sur une connaissance souvent formelle du "socle commun de connaissances et de compétences". On peut noter que, dans la majeure partie des cas, l'entretien se réduit à l'exposé d'une conception trop générale d'enseignement qui ne prend pas en considération la construction des intelligences motrices. Ainsi les programmes sont généralement connus des candidats, les compétences souvent énoncées en adéquation avec les domaines d'activités. Par contre les connaissances, capacités et attitudes à construire pour devenir compétent sont peu déclinées.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'une épreuve d'éducation physique qui ne peut faire l'économie, tout à la fois, d'une réflexion sur les enjeux disciplinaires, notamment sur la place du corps à l'école, et sur l'importance de la discipline dans la construction de compétences transversales au regard des conduites motrices typiques et des modes d'apprentissages caractéristiques des élèves de cette tranche d'âge.

**Typologie non exhaustive des candidats rencontrés :**

Cette typologie a été décrite dans le rapport du concours 2006 et garde toute sa valeur. Nous conseillons aux candidats de s'y reporter pour une analyse des prestations et l'optimisation de celle-ci.

<http://back.ac-rennes.fr/exaco/rapportjuryCRPEo6.pdf>

Daniel HERVÉ, IA-IPR d'EPS

# Épreuves orales de langue vivante

## Les épreuves d'ANGLAIS

### Remarques générales

Les candidats ont semblé mieux préparés à l'épreuve cette année : ils savent en général introduire le document avec le vocabulaire approprié et connaissent la démarche à suivre. Ils terminent généralement par un commentaire personnel sur la problématique du texte.

Autre point positif, la bonne connaissance du vocabulaire de la pédagogie, les termes « *three Rs* », « *skills* » « *truancy* », etc., sont utilisés à bon escient.

De nombreux candidats ont un très bon niveau de langue, dépassant dans certains cas largement celui demandé pour le concours.

L'attitude de la très grande majorité des candidats lors de l'entretien a été positive et a permis des échanges fructueux.

Le jury a particulièrement apprécié :

- l'attitude positive et volontariste des candidats habités par l'envie de faire passer ce qu'ils avaient à dire, même avec des moyens linguistiques limités ;
- une aisance naturelle à approfondir, à proposer plusieurs interprétations ;
- les efforts déployés par beaucoup de candidats pour ne pas rester figés sur leurs notes, pour regarder le jury et établir avec ce dernier un véritable contact visuel.

Comme lors des sessions précédentes, le jury a déploré, au delà du manque de contrôle de la langue, la lecture littérale des notes qui ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur la capacité du candidat à s'exprimer oralement et à s'entretenir avec des interlocuteurs. Il convient de rappeler qu'il ne sert pas les intérêts du candidat de se présenter devant le jury en victime expiatoire et d'annoncer dès l'entrée en salle d'interrogation « je vous le dis de suite, je suis nul en anglais ». Les mêmes propos en fin d'épreuve ont un effet tout aussi désastreux.

### Compréhension du document

Les documents sont en général compris « dans les grandes lignes » mais l'analyse fine révèle des approximations. La majorité des candidats voient cependant où se situe l'enjeu et sont capables de commenter le sujet abordé.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler qu'une restitution limitée à un montage de citations ne saurait être recevable : elle traduit un niveau de compréhension largement insuffisant des informations essentielles du document et elle est lourdement sanctionnée. Il est évident que cette partie de l'examen demande un entraînement systématique : on ne saurait trop conseiller aux candidats de lire régulièrement la presse anglophone et d'en profiter pour faire un travail d'apprentissage du lexique et plus particulièrement des expressions idiomatiques qui foisonnent dans les articles de journaux.

### Lecture

A travers la lecture du passage donné, le candidat doit montrer au jury son niveau de compréhension du texte et son aptitude à reproduire un modèle phonologique le plus authentique qui soit. Ce n'est pas tant la prononciation des phonèmes qui importe que le respect des groupes de souffle, le rythme et les schémas intonatifs. La lecture à voix haute d'articles de journaux demande une réelle maîtrise de ces éléments et il reste encore des efforts importants à faire pour bon nombre de candidats pour atteindre un niveau convenable. Une fois de plus, il convient de rappeler l'absolue nécessité d'un entraînement régulier et systématique et le jury invite les candidats à utiliser les moyens techniques mis à leur disposition dans les centres de formation (laboratoires de langues, balado-diffusion, et autres technologies de la communication).

Il attire l'attention des candidats sur les points suivants à améliorer :

- le repérage des groupes de sens (veiller à ne pas séparer les prépositions du verbe auquel elles appartiennent) ;
- le repérage et la prononciation des syllabes accentuées (l'accentuation de mot, quand elle est quasi inexistante, rend ardue la prononciation des mots de plus de 3 syllabes) ;
- la prononciation des phonèmes <th> et <-ed>, du *h* aspiré et inversement les *h* parasites pour les mots commençant par un son voyelle ;
- la lecture des chiffres et des dates qui continue à poser de sérieux problèmes à maints candidats.

Fort heureusement, le jury a entendu d'excellentes lectures, qui n'étaient pas le fait de candidats anglophones exclusivement.

### **L'entretien :**

Le jury tient tout d'abord à souligner la bonne qualité générale de l'expression des candidats dans un anglais relativement authentique.

Les meilleures présentations ont été faites sans notes, d'après un schéma, ou à partir du texte seulement avec des parties surlignées au stabilo. Mais, comme déjà mentionné plus haut, nombreux ont été les candidats à lire leurs notes, quand bien même ils ont su regarder les examinateurs de temps à autre.

Les annonces de plan ont facilité l'écoute pour les examinateurs, surtout si le plan a été suivi. L'utilisation de mots de liaison simples a aussi aidé à structurer l'exposé, mais certains candidats, confondant entretien oral et dissertation, en ont abusé au point de rendre leur langue très artificielle.

Le jury a particulièrement apprécié :

- que le candidat donne son opinion sur le thème abordé ;
- qu'il établisse des rapports avec son expérience personnelle et/ou professionnelle ;
- qu'il évoque des faits divers, des événements de l'actualité pour étayer son propos ;
- qu'il sache prendre en compte les sollicitations du jury et, dans certains cas, qu'il parvienne à reconstruire un début d'argumentation intégrant les remarques qui lui ont été faites ;
- qu'il montre une réelle connaissance du lexique de l'enseignement et du système scolaire des pays anglophones ;
- qu'il affiche une attitude volontaire (même si son niveau de langue n'est pas à la hauteur de ses ambitions). Il faut cependant signaler des cas fort heureusement très

limités où l'interaction s'est avérée impossible, les candidats semblant penser que le rôle du jury se limitait à les écouter sans poser de questions ni tenter d'approfondir leurs idées. La capacité d'écoute du candidat fait aussi partie de l'épreuve d'interaction orale ; il est donc déconseillé de couper la parole à l'examineur à plusieurs reprises lorsqu'il tente de poser une question, tout comme de se contenter de répondre par des réponses courtes « *Yes.* » / « *No.* », ou évasives.

Pour autant, nombreux ont été les candidats à parler un anglais très hésitant. C'est la marque d'une absence de pratique orale régulière, pour ne pas dire intensive. Si l'échange est sympathique et le candidat très désireux de partager son point de vue, il a souvent du mal à (re)trouver ses mots, il se corrige constamment — quand il se corrige — et doit utiliser des périphrases faisant appel à un vocabulaire de base très limité (*good, difficult, interesting, dangerous, important*, etc.). Le jury a constaté une augmentation du nombre de candidats qui demandaient des mots appartenant à un vocabulaire élémentaire que l'on est en droit d'attendre pour le concours. À la méconnaissance lexicale s'ajoutent beaucoup d'approximations ou de confusions :

- <propose> trop souvent employé dans le sens de <suggest>
- confusions entre <teach> et <learn>, <arrive> et <manage>, de même entre <see> et <look> et <a play> et <a game>
- utilisation quasi automatique du terme <author> (sans parler de sa prononciation défectueuse) alors qu'il n'y avait qu'un seul texte pertinent où il pouvait être utilisé parmi ceux proposés et que les termes <journalist> ou <writer> auraient mieux convenu dans la plupart des cas.

Pour conclure sur ce point, il est inenvisageable de se présenter à cette épreuve sans avoir préalablement effectué un travail d'apprentissage du lexique.

Le jury regrette que des candidats de valeur, possédant un bon niveau de langue (pas ou peu d'erreurs de grammaire, un vocabulaire riche et varié, une aisance certaine), s'expriment cependant avec un accent déplorable, une intonation proche du français, une phonologie très approximative. Il s'inquiète du modèle phonologique que ces futurs enseignants proposeront à leurs jeunes élèves quand on sait l'importance de mettre en place une bonne prononciation dans les toutes premières années de l'apprentissage d'une langue accentuelle comme l'anglais.

On ne peut pas terminer ce rapport sans inviter les candidats à travailler leur connaissance du système syntaxique de l'anglais pour éviter les erreurs trop souvent rencontrées concernant :

- l'emploi des relatifs <who> et <which> ;
- la construction des propositions infinitives <to want sb to do stg> ;
- l'emploi des déterminants possessifs ;
- les formes négatives souvent incorrectes (\**I don't have heard*, \**in order to don't*);
- l'emploi des temps ;
- l'emploi des modaux ;
- l'expression du but « \*for to do stg »;
- la confusion entre les terminaisons –ing et –ed (*interesting/interested*) ;
- la place des adjectifs ;
- l'emploi des quantifieurs (*little* et *few*) ;

Tout ceci vient évidemment en contraste négatif avec les candidats ayant séjourné dans un pays anglo-saxon ou possédant une licence d'anglais.

Pour résumer nous pouvons conseiller aux candidats de s'entraîner à parler anglais et également à écouter plus souvent un anglais authentique : films en VO, *BBC world*, *Randall's esl lab*, *elllo* (sur le net), etc. Ils pourraient aussi s'enregistrer en se servant des scripts afin d'approcher des modèles authentiques et d'accroître leur acuité auditive.

En un mot comme en cent, le succès sera au bout d'un entraînement régulier, systématique et rigoureux portant sur toutes les compétences langagières, même celles qui ne sont pas directement évaluées lors de l'épreuve orale du concours.

Rapport rédigé par JF Fontaine, IA-IPR, avec la contribution de tous les membres du jury  
d'anglais.

## L'épreuve d'ESPAGNOL EPREUVE FACULTATIVE ET OBLIGATOIRE

A l'issue de la session, les diverses commissions formulent les remarques et conseils suivants concernant le déroulement de l'épreuve.

- Les candidats disposent d'un temps de préparation de 30 minutes.
- Il s'agit d'une évaluation de la compréhension de l'écrit et de l'expression orale.
- Le niveau attendu est le niveau B2 du CECRL, ce qui suppose de maîtriser les fondamentaux tant au niveau grammatical que lexical.
  
- **La présentation des grandes lignes du document.**
  
- Il est rappelé aux candidats qu'il est indispensable de lire le paratexte (notes de bas de page, titre, auteur...) lors de la préparation.
- Les candidats doivent montrer qu'ils ont compris le texte. Ils en proposeront une présentation claire et structurée et en dégageront la problématique.
- Il est indispensable que chaque candidat maîtrise le vocabulaire adapté à la présentation du document (*un artículo- un periódico- un periodista- la prensa- un(a) autor(a)- un escritor- un fragmento- fue escrito por...etc*).
- Afin d'éviter une lecture des notes qui serait sanctionnée, il est vivement conseillé aux candidats de procéder à une prise de notes dite verticale (idées principales, mots-clés, plan...).
- Les candidats ne doivent pas masquer leurs faiblesses de compréhension par une citation excessive du texte mais il est rappelé qu'ils doivent s'efforcer de respecter les cinq minutes d'exposé.
  
- **La lecture.**

Lire quelques lignes fait partie intégrante de cette épreuve de langue ; aussi, est-il vivement conseillé aux candidats de s'entraîner à la lecture à voix haute. Celle-ci doit être la plus expressive possible et respecter la prononciation, l'accentuation, l'intonation et la ponctuation.

Le texte pouvant comporter des chiffres, des pourcentages et des dates, les candidats veilleront à s'y préparer.

- **L'entretien.**
  
- Le jury a eu plaisir à entendre des candidats qui ont défendu avec dynamisme et conviction leurs opinions.
- En aucun cas les questions de jury n'ont pour but de déstabiliser les candidats. Au contraire, elles visent à favoriser la communication et à permettre aux candidats de développer leurs idées et d'argumenter.
- Selon le thème abordé et afin d'élargir le débat, pourront être abordés des sujets relatifs à l'expérience des candidats et/ou à leurs centres d'intérêt.
- Les candidats peuvent éventuellement solliciter l'aide du jury.

- Sachant que leur futur métier sera d'enseigner et de communiquer avec un public qu'ils doivent intéresser et motiver, on ne saurait trop les encourager à développer une pensée cohérente et à l'exprimer de façon claire et convaincante.

Nadine LOISEAU, IA-IPR d'Espagnol

## Les épreuves d'ALLEMAND

### Les sujets

Les textes proposés aux candidats d'une vingtaine de lignes environ abordent des thèmes variés ayant trait aux grandes problématiques des médias contemporains. Ils ne requièrent pas la maîtrise d'un vocabulaire spécifique (technique ou spécialisé). Les supports de l'épreuve sont choisis pour la réflexion personnelle qu'ils suscitent, susceptible de nourrir l'échange avec le jury.

### Le déroulement de l'épreuve

Rappelons que le candidat restitue oralement sa compréhension du document. Il s'agit de montrer au jury qu'il a perçu les grandes lignes du texte en privilégiant les aspects qui prêtent à discussion. L'entretien prend appui sur l'exposé oral. Il peut, par exemple, être demandé au candidat d'explicitier tel ou tel aspect de sa présentation, de justifier ce qu'il a retenu comme élément essentiel du texte, sans pour autant procéder à un commentaire du texte. L'entretien s'élargit ensuite au thème abordé par le document.

Cet entretien vise à évaluer la compréhension précise d'un texte écrit et la capacité à dialoguer dans la langue concernée, c'est-à-dire à saisir les questions du jury pour expliciter, développer une argumentation en s'exprimant clairement et avec aisance dans une langue fluide et de qualité qui prend en compte également la dimension phonologique.

### Les prestations des candidats

On constate une évolution positive par rapport aux autres années : même les candidats en difficultés ont fait des efforts pour communiquer. Certains parmi eux ont même réussi à établir un véritable échange et à s'en sortir honorablement.

Le jury de l'épreuve obligatoire tient à souligner la très grande qualité de la plupart des prestations. Les candidat(e)s étaient, en général, très bien préparé(e)s à l'épreuve et possédaient souvent un niveau de langue bien supérieur au niveau exigé. Nous espérons que ces candidat(e)s brillant(e)s auront l'occasion d'enseigner l'allemand dans leurs classes.

Dans l'épreuve facultative, en revanche, nombreux étaient les candidats au niveau de langue insuffisant. Sans doute ignoraient-ils les exigences demandées pour cette

épreuve (B2). Certains avouaient ne pas avoir eu le temps de se préparer pour cette épreuve et ne pas avoir pratiqué l'allemand depuis des années. Est-il judicieux de vouloir passer un oral sans avoir, au moins, un vocabulaire de base et / ou sans aucune préparation ?

### **Quelques conseils**

Si un(e) candidat(e) se voit en difficulté, le jury lui conseille de ne pas chercher à construire des phrases trop complexes, mais des phrases très simples. Il vaut mieux réussir à se faire comprendre en passant par des moyens simples que de se lancer dans des constructions difficiles que l'on ne maîtrise pas et qui, de ce fait, deviennent complètement, ou partiellement, incompréhensibles.

Nous encourageons également les candidats à utiliser des stratégies de compensation plutôt que de demander « Wie sagt man .... auf Deutsch ? ». On peut exprimer une idée de différentes façons et si l'on ne (re)trouve pas le mot exact ou l'expression exacte, on peut la décrire.

Enfin, le jury demande aux candidat(e)s de ne pas lire leurs notes et de ne pas hésiter à donner leur avis et à faire part de leur propre expérience. Le jury apprécie l'aptitude du candidat à nouer un dialogue au travers de la problématique qui sous-tend le texte.

### **Avant de se présenter au concours il faut impérativement**

- ▶ avoir pris connaissance du CECRL pour bien cerner les compétences exigées au niveau B2
- ▶ consulter la presse, écouter la radio, lire des œuvres en collection bilingue,
- ▶ s'entraîner à écouter et à parler, perfectionner son niveau, en multipliant les possibilités de pratiquer la langue
- ▶ apprendre à s'exprimer à partir de notes (ne pas se contenter de lire des notes rédigées)
- ▶ développer des stratégies de compensation pour pallier un manque de vocabulaire.

Jean-François PASTUREL, IA-IPR d'Allemand

## **RAPPORT DU JURY DE BRETON**

Concours externe public bilingue, langue régionale  
Concours externe privé bilingue, langue régionale  
Second concours interne public bilingue, langue régionale  
Second concours interne privé bilingue, langue régionale

### **Ecrit**

#### **Commentaire**

Le texte proposé au commentaire était extrait de « Eus an aod vev d'ar c'hoad don » de Fañch PERU (Skol Vreizh, 2002). Le document, qui ne présentait pas de difficulté particulière était de nature à bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression. Il permettait aussi d'appréhender leur culture générale et leur connaissance des réalités régionales, notamment celle de l'évolution des métiers et de l'importance des mendiants dans la littérature orale.

76 copies ont été remises, soit une baisse importante par rapport au concours 2006 (97 copies). A noter également que 81 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves, c'est-à-dire 52 % des inscrits. La moyenne des copies corrigées est de 10,24. Mais la moyenne traduit des réalités très diverses car si 42 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10 (12 candidats ont même 15 ou plus) il est surprenant que 14 copies aient une note éliminatoire (de 1 à 5) en breton dans l'épreuve de langue du concours bilingue. L'extrême pauvreté du niveau de langue de ces candidats, tant au niveau de la compréhension que de l'expression, interpelle les correcteurs.

En ce qui concerne le commentaire proprement dit, on formulera quelques remarques :

- le jury attache beaucoup d'importance à la correction et la richesse de la langue. Il apprécie les réponses claires, argumentées, structurées mais cependant concises
- la connaissance de la Bretagne géographique et historique (départements, villes, pays) est indispensable pour un futur professeur des écoles
- les candidats doivent être en mesure d'aborder des sujets de société contemporains, de les présenter et de les analyser
- quand le candidat est invité à donner son opinion sur une question, c'est bien évidemment la construction de son argumentation qui est évaluée par le jury et non son opinion
- quelques erreurs grammaticales reviennent de façon récurrente dans les copies : la place du verbe dans la phrase, les mutations consonantiques, confusion entre la conjugaison personnelle (synthétique) et la conjugaison impersonnelle (analytique)
- le jury a été surpris par la faiblesse de culture générale de plusieurs candidats et plus particulièrement de la culture bretonne

- à l'inverse, le jury a noté avec satisfaction cette année la présence d'excellentes copies qui témoignent d'une très bonne maîtrise de la langue bretonne et de la culture bretonne

Pour chaque question, la moitié des points était accordée à la qualité et la correction de la langue. Ces points étaient attribués de la façon suivante : un quart des points pour la conjugaison et la place du verbe dans la phrase, un quart des points pour l'orthographe et les mutations consonantiques, un quart des points pour les phrases complexes (avec subordonnées) et un quart des points pour la richesse et la précision du vocabulaire. Mais aucun point n'était, bien évidemment, accordé à la langue lorsque la réponse était erronée ou indigente.

### Version

Cet exercice permet de bien évaluer la compréhension en langue bretonne ainsi que la précision et la rigueur du maniement de la langue française.

Il convient certainement de rappeler que traduire n'est pas restituer les mots dans une autre langue, il s'agit bien au contraire de rendre le sens, le style, le ton du texte originel. De très bonnes copies témoignent d'une bonne compréhension du texte et d'une expression juste et de bonne qualité en français. Mais en même temps le jury a souvent noté une maîtrise insuffisante des techniques de traduction. Certains candidats font preuve de bonnes compétences en breton dans le commentaire mais proposent des versions très moyennes. Le jury a enfin été surpris de constater que de nombreux candidats ont une orthographe défaillante (orthographe d'usage, conjugaisons, accords...) et ne maîtrisent pas les niveaux de langue (langue soutenue et langue familière). Si le jury a sanctionné ces fautes d'orthographe et les erreurs de niveau de langue, il a aussi en revanche accordé des points « bonus » pour les « trouvailles » de traduction et les passages de grande qualité (par exemple : ici, là, là-bas ; un tel, tel autre, un tel encore ; les compagnons ; la hutte du sabotier...).

### **Oral**

L'oral du concours de recrutement de professeurs des écoles « spécial langues régionales » 2008 a été globalement d'un bon niveau. Les candidats ont souvent fait preuve d'une très bonne maîtrise de la langue bretonne ainsi que d'une capacité d'analyse et de réflexion de qualité. Le jury a particulièrement apprécié certaines prestations d'un niveau élevé. Les candidats dont les prestations étaient plus nuancées dans la forme et sur le fond auraient pu facilement atteindre l'excellence en faisant un effort d'analyse des sujets proposés et en profitant des pistes de réflexion qui leur étaient suggérées par le jury. A ce propos il est bon de rappeler que l'épreuve de breton est une épreuve de langue et que s'il convient de rester dans le contexte du sujet proposé celui-ci n'est pas strictement limitatif et que les invitations du jury à dépasser le cadre du sujet ne sont pas autant de pièges tendus aux candidats.

L'objectif est d'évaluer la compétence linguistique des candidats à travers leur capacité à commenter un texte, à lire un extrait de ce texte et à élaborer un échange lors

de l'entretien. Le candidat doit montrer son aptitude à communiquer, à rebondir, à élargir la discussion et à prendre des initiatives dans la conversation. L'entretien démarre par une prise de parole en continu d'une dizaine de minutes et il est souhaitable que les candidats utilisent tout ce temps. Le jury a été surpris de constater que certains candidats s'arrêtent au bout de 3 minutes.

L'épreuve orale de breton n'est pas, par ailleurs, une épreuve pédagogique. Le document proposé à la sagacité des candidats est avant tout prétexte à discuter, à échanger sur les thèmes qui y sont abordés, puis à élargir la discussion. Le jury n'a pas vocation à évaluer les candidats sur leur capacité à utiliser le dit document dans leur classe. Libre aux candidats de proposer, ou non, une utilisation possible en classe mais il ne faudra en aucun cas s'appesantir sur cet aspect.

Il est peut-être utile de rappeler que si le document est inconnu des candidats, il l'est aussi du jury. Il faut donc ne pas hésiter à ouvrir la discussion en fin d'exposé, à évoquer l'actualité récente ou plus ancienne, des lectures ou des films.

Rappelons que le jury attend des candidats un niveau de langue correspondant peu ou prou au niveau C1 (voir CECRL, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Etre en dessous de ce seuil ne permettrait pas d'enseigner correctement et facilement en langue bretonne dans les filières bilingues ou immersives. La réussite de cette épreuve dépend pour beaucoup de la pratique orale régulière de la langue dans les mois (les années ?) qui précèdent l'épreuve.

Certains candidats en cours d'apprentissage de la langue ont à nouveau su montrer leur capacité à présenter un texte. Toutefois, les imprécisions, les manquements, et les fautes de langue se révèlent encore plus visibles lors de l'entretien. Le jury ne peut qu'encourager ces candidats à approfondir leur apprentissage de la langue.

Cette épreuve étant une épreuve de langue, et bien qu'il ait été mainte fois plus qu'agréablement surpris par la qualité du breton qu'il entendait, le jury a été quelques fois déçu du manque de richesse lexicale de certains candidats. Cette épreuve de breton amène les candidats à réfléchir et à s'exprimer sur des sujets d'actualités ou de société et ils se doivent de maîtriser un vocabulaire assez riche pour dépeindre leurs sentiments sur de tels thèmes. Ainsi chez certains candidats, le breton est « sommaire » et manque d'expressions du breton populaire. A titre d'exemple, il faut, pour des sujets concernant la mort, savoir utiliser *anaon, en tu all, ankoù...*

Les lacunes en culture générale sont également été constatées. Pour un tel concours il est impératif de connaître des structures comme Dastum, Diwan, Strollad ar vro Bagan, des radios comme Radio Kerne, Arvorig FM, Radio Kreiz Breizh, Radio Bro Gwened et des journaux comme "Ya", des sites internet en breton...et surtout de savoir en parler. Les questions relatives à la culture et la langue bretonnes s'intègrent aussi dans des questions plus larges telles que l'éducation, le rôle des médias, le tourisme, les problèmes énergétiques... Si on ne demande pas aux candidats une connaissance encyclopédique, il est gênant qu'ils ignorent l'actualité ou n'aient pas d'avis.

Le jury a par ailleurs été surpris d'un certain manque de rigueur « phonologique » dans le breton de certains candidats. L'intonation est souvent plate et manque de couleur. Le breton a son génie propre et, même s'il varie d'un terroir à l'autre dans ses couleurs et ses accents, il obéit à des règles d'accentuations strictes qui ne peuvent être transgressées sans que la note finale des candidats en souffre. Peu importe le terroir, mais il faut que le breton soit de quelque part, sous peine d'être de nulle part. On attend

des candidats qu'ils s'expriment dans un « breton populaire », un « breton authentique » avec une bonne mélodie de phrase et un accent tonique marqué.

Rémy Guillou